

2012



RAPPORT D'ACTIVITE

الصندوق المغربي للتقاعد

الصندوق المغربي للتقاعد

Caisse Marocaine des Retraites



Sa Majesté Mohammed VI
Roi du Maroc que Dieu le Glorifie

« Nous commémorons aujourd’hui le treizième anniversaire de Notre accession au Trône, une occasion renouvelée qui traduit la profondeur et la pérennité des liens symbiotiques d’allégeance qui t’unissent indéfectiblement au Trône. C’est aussi l’occasion idoine de réaffirmer les choix fondamentaux de notre pays, tels que consacrés par la nouvelle Constitution du Royaume, laquelle représente pour la nation unanime un pacte d’exception tant sont vastes les perspectives d’une participation effective et efficiente qu’elle ouvre devant toi, cher peuple.

Autant dire la responsabilité qui nous incombe à tous d’œuvrer de concert pour le parachèvement du modèle singulier que nous nous sommes choisi pour consolider la construction d’un Etat marocain moderne, empreint des valeurs d’unité, de progrès, d’équité et de solidarité sociale, et fidèle à notre identité séculaire. »

EXTRAIT DU DISCOURS ROYAL À L’OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE 30/07/2012

SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR	7
PRÉSENTATION DE LA CMR	8
GOVERNANCE DE LA CMR	9
ACTIVITES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE	10
BILAN D'ETAPE DU CONTRAT PROGRAMME ETAT-CMR 2011-2013	16
GESTION DES REGIMES & DES PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS	19
REGIME DES PENSIONS CIVILES	21
REGIME DES PENSIONS MILITAIRES	27
REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE ATTAKMILI	31
REGIMES NON COTISANTS	35
PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS	37
RELATION CLIENT	39
PARTENARIAT ET ECHANGES	43
RESULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS	47
BILAN 2012	48
COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES 2012	49
ANNEXES	53
BILAN AU 31/12/2012	54
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES GLOBAL 2012	56
STATISTIQUES	57
AUDITS ET CERTIFICATIONS	61
ORGANIGRAMME DE LA CMR, CONTACTS CMR & DELEGATIONS REGIONALES DE PARTENAIRES	65



MOT DU DIRECTEUR



M. Mohamed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI
Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites

Durant l'année 2012, la pérennité des régimes, dont la CMR a la charge administrative et financière, a été au cœur des préoccupations des membres du Conseil d'Administration. Une journée d'études à leur profit a été organisée en septembre 2012 et a permis d'approfondir la réflexion sur les mesures urgentes relatives à la réforme paramétrique du régime des pensions civiles. Cela a également permis d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de réformer ce régime.

S'agissant du déroulement du contrat de programme conclu avec l'Etat pour la période 2011-2013, la CMR a poursuivi la réalisation de projets structurants en réussissant un taux global de réalisation des engagements de 79%.

Sur le plan de l'amélioration de la qualité des prestations, la CMR ne cesse d'innover pour satisfaire ses clients et partenaires. En atteste les conventions conclues en 2012 avec nos partenaires qui ont permis d'offrir des produits bancaires à des tarifs négociés aux pensionnés. En même temps, ces conditions ont permis de simplifier la procédure de contrôle de vie. Ainsi, les pensionnés clients de ces banques concernés par l'opération de contrôle de vie sont dispensés de toute démarche administrative de certification de vie et ce, en faisant acte de présence à leurs agences habituelles pour le paiement de leurs pensions par mandat électronique. Cette simple présentation aux guichets bancaires vaut contrôle de vie, ce qui encourage la CMR à impliquer d'autres banques à l'avenir dans cette opération dans le cadre d'autres conventions. Aussi, notons que l'encouragement de la bancarisation des pensionnés depuis de nombreuses années, a porté ses fruits avec 83% de pensionnés bancarisés.

Pour les allocataires concernés et qui ne sont pas clients des banques conventionnées, un modèle de pré-imprimé individuel d'attestation de vie, a été conçu avec le Ministère de l'Intérieur et a été adressé aux intéressés par courrier, sachant que le contrôle de droits est effectué de façon rationnelle et ciblée par les services de la CMR. Ce pré-imprimé avec code à barres spécifique à chaque personne permet d'accélérer la prise en charge des documents. Pareillement, un autre pré-imprimé a été établi avec le même Ministère pour faciliter le contrôle de non remariage des veuves et veufs.

L'innovation, c'est également de pouvoir gérer sa retraite à distance avec le lancement à la fin de l'année 2012 du Portail e-CMR qui offre une panoplie d'« e-services » aux pensionnés, affiliés et partenaires. Ce canal d'accueil, qui vient compléter l'accueil téléphonique et physique, offre la possibilité de télécharger des attestations ainsi que d'avoir accès à tout moment aux informations sur la carrière et la pension d'une manière exhaustive, sécurisée et transparente.

Outre la certification annuelle de ses comptes par un auditeur indépendant et la certification annuelle dès 2011 des performances du portefeuille par un cabinet spécialisé, la Caisse a obtenu pour la première fois en 2012 la certification, par un cabinet d'actuariat indépendant, du bilan actuariel du régime des pensions civiles.

Je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble des collaborateurs de la CMR qui grâce à nos valeurs communes, s'impliquent dans la réalisation des projets de modernisation de la CMR et ce dans le but de mieux servir nos affiliés.

PRESENTATION DE LA CMR



8

La Caisse Marocaine des Retraites est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui assure une double mission sociale et financière. De par sa mission sociale, la Caisse gère les régimes de pensions suivants :

- le régime des pensions civiles (fonctionnaires de l'Etat, agents des collectivités locales et de certains établissements publics) ;
- le régime des pensions militaires (Forces Armées Royales et Forces Auxiliaires);
- les régimes non cotisants de pensions (pensions d'invalidité, allocations des Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération).
- le régime de retraite complémentaire et facultatif ATTAKMILI.

A travers sa mission financière, la CMR adopte un mode de fonctionnement des régimes de base selon le principe de la répartition échelonnée: les pensions des retraités et celles de leurs ayants cause sont financées par les cotisations des affiliés et les contributions des employeurs. Assurant son rôle d'investisseur institutionnel, la Caisse affecte les excédents du régime civil à un fonds de réserves de prévoyance placé sur le marché financier. Quant au régime ATTAKMILI, celui-ci fonctionne selon le mode de la capitalisation.

De surcroît, la CMR gère des prestations pour le compte de tiers à travers la gestion :

- des précomptes sur les pensions au titre de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) reversés à la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) ;
- des précomptes conventionnels au profit des sociétés de financement et des Associations d'Œuvres Sociales (AOS) ;
- des prestations pour le compte des fondations : Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires, Fondation Mohammed VI pour la Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation ;
- des prestations pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances.

1 GOUVERNANCE DE LA CMR



GOVERNANCE DE LA CMR

La CMR est administrée par un Conseil d'Administration (CA) à représentation tripartite : Etat ; affiliés ; retraités. Le CA se réunit deux fois par an sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement ou son représentant.

Outre le Conseil d'Administration, d'autres Comités ont été créés pour consolider cette gouvernance, en l'occurrence le Comité Permanent issu du Conseil d'administration (CPICA) et des Comités d'appui au Conseil d'Administration : Comité d'Allocation d'Actifs (CAA) et Comité d'Audit.

Ces Comités revêtent un rôle primordial dans la définition des orientations stratégiques de la CMR en matière de gestion administrative et financière, de contrôle et de supervision.

De plus, la Caisse Marocaine des Retraites est placée sous la double tutelle administrative et technique du Ministère de l'Economie et des Finances.

ACTIVITE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Caisse est composé de 14 membres dont 7 représentent les organismes employeurs, 5 représentent les personnels affiliés aux régimes des pensions civiles et militaires et 2 représentent les retraités de ces deux régimes. Cette composition comporte aussi 8 membres suppléants issus des différentes parties représentées au sein du Conseil.

Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de la Caisse Marocaine des Retraites. A cet effet, il fixe l'organisation administrative de la Caisse, décide de la création de délégations extérieures et de leurs lieux d'implantation, élabore le projet de statut du personnel de la Caisse, arrête le budget annuel de fonctionnement et d'équipement, examine et approuve les projets de conventions, approuve les états de synthèse de la CMR, vérifie l'équilibre des régimes de retraite et propose, le cas échéant, toute mesure destinée à garantir la pérennité desdits régimes.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres de droit



1. M. Abdel-Ilah BENKIRAN, Chef du Gouvernement ;
2. M. Mohand LAENSER, Ministre de l'Intérieur ;
3. M. Nizar BARAKA, Ministre de l'Economie et des Finances ;
4. M. Abdelaâdim GUERROUJ, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
5. M. Abdelouahed SOUHAIL, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
6. M. Abdellatif LOUDIYI, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense Nationale.

Membres titulaires



1. **M. Aziz RABBAH**, représentant les Présidents des Collectivités Locales ;
2. **M. Hassan El MARDI**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
3. **M. Mohamed BOUZAKIRI**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
4. **M. Bouaazza SEKRI**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
5. **Le Colonel, M. Hassan OUTRIGHT**, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (F.A.R.) ;



6. L'Inspecteur Principal de 2^{ème} Classe, **M. Mohamed SERRANI**, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (Forces Auxiliaires) ;
7. **M. Ahmed LAMBARKI**, représentant les retraités ressortissants des régimes de pensions civiles et militaires ;
8. **M. El Amine RKIBATE**, représentant les retraités ressortissants du régime des pensions militaires.

Le Conseil d'Administration de la Caisse a tenu durant l'année 2012 deux sessions, conformément à la réglementation en vigueur et son règlement intérieur. Elles ont porté sur l'examen des rapports du Comité Permanent issu du Conseil d'Administration et des divers Comités d'appui du Conseil, du bilan financier au titre de 2011 (état de synthèse de 2011 et bilan actuariel), des rapports du Contrôleur d'Etat au titre de 2010 et 2011, du rapport annuel du Comité de suivi du contrat de programme entre l'Etat et la CMR au titre de 2011, du programme d'action de 2013 et du budget y afférent, ainsi que des projets de décisions et résolutions.

ACTIVITE DU COMITE PERMANENT ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPICA)

Le CPICA est chargé du suivi de l'exécution des décisions et résolutions du Conseil d'Administration et de la préparation des dossiers afférents aux points devant être inscrits à l'ordre du jour des sessions dudit Conseil. A cet effet, il est habilité à tenir ses réunions dans l'intervalle des sessions du Conseil d'Administration.

MEMBRES DU COMITE PERMANENT ISSU DU CONSEL D'ADMINISTRATION

1. **M. Khalid SAFIR**, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances en tant que Président ;
2. **M. Moussa NAJEM** adjoint au Directeur du Budget chargé de la coordination des structures du personnel, des pensions, des finances locales, de la normalisation du système d'information et des affaires générales en tant que Vice-Président ;
3. **M. Abdellah TAIBI**, représentant le Ministre délégué auprès du Chef de Gouvernement, chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
4. **M. Abdelkhaleq RAMDANI**, représentant le Ministre de l'Intérieur en alternance avec **Mme Boutaina FALSI**, représentant le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
5. **M. Aziz RABBAH**, représentant les Présidents des Collectivités Locales ou son suppléant **M. Mouloud BERGAYOU** ;
6. **MM. Hassan El MARDI, Mohamed BOUZAKKIRI et Bouaazza SEKRI**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles, en alternance et à raison de deux représentants par session;
7. **Le Colonel, M. Hassan OUTIRIGHET**, représentant les affiliés au régime des pensions militaires;
8. **MM. Ahmed LAMBARKI et El Amine RKIBATE**, représentants des associations des retraités en alternance.

Durant l'année 2012, le CPICA a tenu 14 réunions, dont 6 au titre de la session du Conseil d'Administration de mai 2012 et 8 au titre de la session de novembre 2012. Lors de ces réunions, le quorum était toujours assuré avec un taux de présence de 90%.

Pour préparer la session du Conseil d'Administration de mai 2012, le CPICA a tenu ses réunions durant la période allant du 14 mars au 16 mai 2012 pour étudier et discuter 14 sujets se rapportant aux principaux thèmes suivants :

- **les activités de la Caisse**, notamment au niveau du suivi du service des pensions, de l'exécution du budget de 2011, de l'état des équilibres financiers des régimes et la situation du portefeuille de la Caisse, de l'exécution du contrat de programme Etat/CMR ;
- **les finances et l'actuariat** englobant l'examen du rapport du Comité d'Audit relatif aux résultats de l'audit externe des comptes de la CMR au titre de l'année 2011 et du bilan actuariel des deux régimes de base gérés par la CMR et les scénarios de réforme paramétrique du régime des pensions civiles ;
- **les partenariats** qui ont porté sur la conclusion de 4 conventions avec l'Administration de la Défense Nationale, certaines banques, la Direction du Budget et la Fondation Hassan II des Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants et l'Union Mutuelle des Retraites française (UMR). Ces conventions ont visé notamment l'échange de données, la bancarisation volontaire de certains pensionnés de la CMR, la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des allocations d'appoint servies au profit de certains militaires et l'échange d'expériences en matière de gestion de produits de retraite complémentaire ;
- **des sujets d'ordre réglementaire** qui ont permis d'amender le règlement intérieur du Conseil d'Administration, notamment en permettant la création de nouveaux Comités ad hoc.

Pour préparer la session du Conseil d'Administration de novembre 2012, le CPICA a tenu ses réunions durant la période allant du 25 juin au 07 novembre 2012, elles ont été consacrées à l'examen de 16 points. Ces derniers ont porté essentiellement sur les thèmes suivants :

- **le suivi des décisions du Conseil**, notamment, celles relatives à l'organisation d'une journée d'étude sur les scénarii de réforme du régime des pensions civiles en faveur des membres du Conseil d'Administration. Cette journée présidée par M. le Ministre de l'Economie et des Finances, a été consacrée à la présentation de l'état d'avancement des travaux de la commission technique chargée de la réforme des régimes de retraite, à l'examen des différents scénarios de réforme paramétrique proposés et à leur impact sur la viabilité et l'équilibre financier du régime des pensions civiles ;
- **les finances, l'actuariat et la planification**. Ces thèmes ont nécessité un effort particulier du CPICA , consacré à l'examen des bilans actuariels des régimes de pensions civiles et militaires , à la situation du portefeuille de la Caisse en matière de rendement des placements financiers et à l'externalisation d'une partie du portefeuille à des fonds dédiés et à la validation des projets de budget et de plan d'action de la CMR au titre de 2013.

Pour chacun des points ci-dessus, le CPICA a présenté au Conseil d'Administration des projets de résolutions et de décisions.



ACTIVITE DU COMITE D'AUDIT

Le Comité d'Audit est un organe de gouvernance créé auprès de la CMR conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2010. Il est chargé, sous la supervision dudit Conseil de contrôler les états comptables et financiers de la Caisse en apportant des avis sur la pertinence des méthodes comptables adoptées. Ce Comité établit un dialogue avec les organes de contrôle (auditeurs internes et externes) et assiste le Conseil d'Administration sur le plan de la surveillance des règles de conformité des rapports financiers et du respect des prescriptions juridiques et réglementaires. Il consolide les bonnes pratiques de gouvernance de la Caisse à travers la qualification, l'indépendance et l'action tant des experts externes qui en sont membres que des auditeurs externes.

MEMBRES DU COMITE D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de six membres, dont un membre à titre consultatif :

- 1. M. Abdeslam EL JAZOULI EL FAR**, Président, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- 2. M. Ahmed LAMBARKI**, Vice-Président, membre du Conseil d'Administration ;
- 3. M. Mustapha KASSI**, Expert externe et membre indépendant ;
- 4. M. Aomar YIDAR**, Expert externe et membre indépendant ;
- 5. M. Aziz LOUBANI**, Contrôleur d'Etat auprès de la CMR ;
6. Un représentant de la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS-MEF) assiste, à titre consultatif, aux travaux dudit Comité.

TRAVAUX DU COMITE D'AUDIT

Durant l'année 2012, le Comité d'Audit a tenu 2 réunions, avec un taux de présence de 83%.

La première réunion tenue le 27 avril 2012 a consacré ses travaux à 5 points. Lors de cette réunion, le Comité d'Audit a, notamment, examiné les comptes sociaux de la CMR arrêtés au 31/12/2011 et a pris connaissance de l'opinion des auditeurs externes en notant avec satisfaction la levée de la réserve relative au statut fiscal, ainsi que la levée progressive des réserves qui ont concerné les comptes de la CMR. Enfin, le Comité a procédé à l'évaluation du dispositif de contrôle interne de la Caisse sur la base des recommandations contenues dans le rapport de l'auditeur externe de 2010.

Pareillement, la deuxième réunion tenue le 17 mai 2012 a consacré ses travaux à 5 points. Le Comité d'Audit a examiné le rapport de l'auditeur externe sur le dispositif du contrôle interne de 2011 et a validé le programme d'audit interne au titre de 2012. Enfin, il a pris connaissance des termes de référence du projet de mise en place d'un dispositif de gestion des risques au sein de la Caisse.

ACTIVITE DU COMITE D'ALLOCATION D'ACTIFS

En application de la décision n°10-4 du Conseil d'Administration portant institution du Comité d'Allocation d'Actifs (CAA), les principales missions de ce Comité consistent en la préparation de la stratégie annuelle d'investissement et le suivi de sa réalisation dans le respect des termes de rendement et de risques fixés et approuvés par le Conseil d'Administration.

MEMBRES DU COMITE D'ALLOCATION D'ACTIFS

Le Comité d'Allocation d'Actifs est composé de cinq membres dont un membre à titre consultatif.

1. **M. Mohamed CHAFIKI**, Président du CAA, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances;
2. **M. Hassan EL MARDI**, Vice-Président, membre du Conseil d'Administration;
3. **M. Mohamed EL BABSIRI**, Expert externe ;
4. Un expert externe (la nomination de ce membre interviendra lors d'une prochaine session du Conseil d'Administration et ce en vertu du règlement intérieur de ce Conseil et de l'article 6 de la loi n° 43.95 portant réorganisation de la CMR) ;
5. Un représentant de la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS-MEF) assiste, à titre consultatif, aux travaux dudit Comité.

Conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, les membres de ce Comité ont tenu 4 réunions, dans l'intervalle des sessions du Conseil d'Administration. Lors de ces réunions, le CAA a, notamment, examiné le bilan de gestion et de risque de l'exercice 2011 et celui des trois premiers trimestres de l'année 2012. Il a aussi examiné le portefeuille du produit complémentaire ATTAKMILI ainsi que les conclusions de l'étude ALM réalisée pour ce produit.



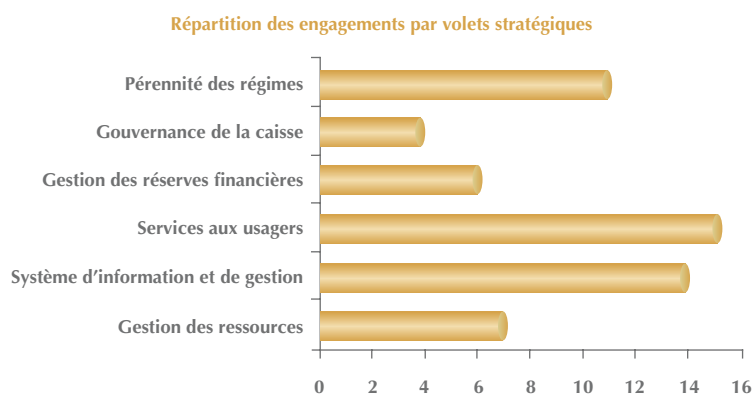
BILAN D'ETAPE DU CONTRAT PROGRAMME ETAT- CMR 2011-2013.

Dans une optique de consolidation des pratiques de bonne gouvernance et de mise en avant du principe de contractualisation entre l'Etat et les établissements publics, un contrat de programme Etat-CMR, couvrant la période 2011-2013, a été signé le 14/07/2011 par les deux parties. Ce contrat, qui devra préparer la CMR, à une migration vers le contrôle d'accompagnement régit par la loi 69-00, a été élaboré et arrêté suite aux résultats probants et encourageants du précédent contrat plan Etat-CMR 2007-2009.

REALISATIONS 2012

Les engagements de la CMR se chiffrent à 57 engagements couvrant six volets stratégiques.

Le volet «services aux usagers» et le volet «systèmes d'information et de gestion» accaparent plus de 50% de projets du contrat.



16

PERENNITE DES REGIMES

Les bilans actuariels des régimes de base gérés par la Caisse au titre des exercices 2011 et 2012, ont été élaborés et présentés au Conseil d'Administration. Aussi, le bilan actuariel du régime des pensions civiles au titre de l'exercice 2011 a été certifié par un cabinet indépendant en 2012.

A la demande du Conseil d'Administration, les services de la Caisse ont procédé à des simulations pour évaluer l'impact des scénarii de réformes proposés par ledit Conseil.

GOUVERNANCE DE LA CAISSE

Dans le cadre du renforcement de son système de gouvernance, la CMR s'est engagée à veiller au respect des meilleures pratiques de bonne gouvernance. Dans ce sens, et conformément à la circulaire du Chef de Gouvernement n° 3/2012 du 19 mars 2012 relative à la mise en œuvre du contenu du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, la CMR a préparé un plan d'amélioration de ses pratiques en matière de gouvernance.

LA GESTION DES RESERVES FINANCIERES

La politique de placement des réserves appelle à la fois l'optimisation de la performance des portefeuilles de la CMR et la prudence par une approche visant la maîtrise des risques financiers. A cet effet, et en vue de formaliser la gestion de ces risques conformément aux standards en vigueur, la Caisse a entrepris plusieurs actions, dont notamment, la formalisation d'un règlement financier portant, entre autres, sur la fixation des objectifs de gestion pour la CMR, les prises de risque tolérables ainsi que les marges de manœuvre qui lui sont attribuées par classe d'actifs.

Pour une meilleure performance des placements de réserves financières, il a été procédé en 2012 à la revue de la structure et du référentiel organisationnels de l'entité chargée de la gestion des placements.

Par ailleurs, la CMR a fait certifier en 2012 par un cabinet spécialisé, les performances réalisées en 2011 pour le portefeuille global de la Caisse et pour les sous-portefeuilles le constituant.

Aussi, pour une meilleure adéquation entre les engagements futurs des régimes et les placements des réserves financières, la CMR a veillé à l'actualisation de l'étude ALM du régime des pensions civiles.

SERVICES AUX USAGERS

Le domaine de la qualité de l'accueil et la gestion des réclamations a connu un développement en 2012 via une politique de relation client multi canal.

Pour ce qui est du paiement des premiers arrérages, il importe pour la Caisse de servir les pensionnés dans les délais. Le taux des dossiers liquidés le mois suivant la retraite se chiffre à 89% en 2012 contre 82% en 2011.

L'engagement de la Caisse en matière d'amélioration de la qualité de service des pensions a, également, porté sur l'utilisation des modes de paiement des pensions les plus efficaces. Dans ce sens, elle a pu réaliser un taux de bancarisation qui se chiffre à 83% en 2012 contre 76 % en 2011.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

La Caisse s'est engagée à faire évoluer son système d'information conformément aux recommandations de l'étude de son Schéma Directeur du Système d'Information et à réaliser, durant la période du contrat de programme, le portefeuille des projets identifiés dans ce cadre. Durant les années 2011 et 2012, les démarches administratives ont été mises en œuvre pour l'acquisition d'une solution « métier » dédiée à la gestion des régimes des pensions.

Sur le plan organisationnel, l'année 2012 a connu l'adaptation du référentiel d'organisation à travers plusieurs actions d'organisation et de formalisation. En outre, afin d'instaurer un dispositif organisé et formalisé d'amélioration continue, une étude de structuration du système de management de la qualité de la CMR a été lancée en 2012. Parallèlement, une étude sur la gestion des risques a aussi démarré en 2012.

Pour ce qui est de la situation comptable de la Caisse, ses comptes au titre de 2011 ont été certifiés en 2012 par un auditeur externe.

GESTION DES RESSOURCES

Une étude du système de gestion des ressources humaines a démarré en 2012 avec l'assistance d'un cabinet externe. Parallèlement, l'année 2012 a connu le lancement de l'étude d'élaboration d'un plan de formation pluriannuel.

Dans l'objectif de rationaliser les ressources, la CMR s'est engagée à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour maîtriser ses frais de gestion administrative qui n'ont pas dépassé 0,54% de ses recettes globales en 2012, contre 0,63% en 2011.

Enfin, en vue d'améliorer les conditions et les moyens d'archivage, la CMR a parmi d'autres actions externalisé ses archives en 2012.



2 GESTION DES REGIMES & DES PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS



GESTION DES REGIMES ET DES PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS



20

La gestion des régimes des pensions civiles et militaires comporte des activités «métiers» relatives à l'affiliation, la liquidation des dossiers, la vérification, la concession des droits, le contrôle et la mise en paiement des pensions. Le pilotage actuariel de ces régimes permet de suivre leurs équilibres financiers à travers la réalisation des projections démographiques et financières à long terme.

Depuis 2006, la CMR gère le produit de retraite complémentaire ATTAKMILI qui est un régime facultatif par capitalisation destiné exclusivement aux affiliés et retraités civils et militaires de la CMR.

Outre la gestion des régimes de base et complémentaire, la CMR gère des régimes non cotisants pour le compte de l'Etat. Il s'agit essentiellement des pensions d'invalidité civiles et militaires ainsi que les pensions et allocations d'Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération.

A travers des conventions, la Caisse gère des prestations pour compte de tiers. Les partenaires concernés par ces conventions sont divers, il s'agit essentiellement du Ministère de l'Economie et des Finances, de Fondations et d'Associations d'œuvres sociales relevant de départements ministériels, d'institutions financières, de la Caisse Nationale des Œuvres de Prévoyance Sociale, de Mutuelles et de sociétés d'assurances.



REGIME DES PENSIONS CIVILES

نظام المعاشات المدنية

٠ ١ ٧ ٠ ٠ ٢ ١ ٠ ٠ ٢ ٠ ٠ ٨ ٠ ٤ ١ ٠ ٠ ٤ ٠ ٤ ٤ ١

REGIME DES PENSIONS CIVILES

- 668 415 affiliés en 2012
- 259 983 pensionnés en 2012
- 14 633 nouveaux bénéficiaires en 2012

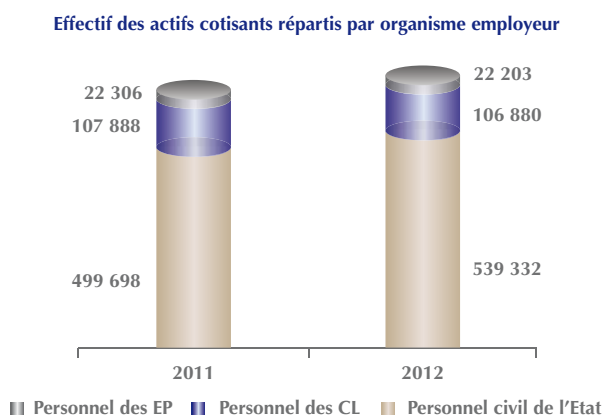
ACTIVITE DU REGIME

AFFILIATION

A fin 2012, le régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites comptait 668 415 affiliés.

Au cours de l'année 2012, l'opération de mise à jour du fichier du personnel affilié à la CMR s'est poursuivie tout au long de l'année. Les résultats obtenus à ce titre sont résumés comme suit :

- le nombre total des affiliés civils de l'Etat a connu une progression par rapport à l'année 2011 pour atteindre 539 332 fonctionnaires ;
- les actifs des collectivités locales sont de l'ordre de 106 880 agents contre 107 888 en 2011, soit une diminution de près de 0,93% ;
- 22 203 affiliés enregistrés au niveau des établissements publics contre 22 306 en 2011, soit une diminution de 0,46%.



22

SUIVI DES COTISATIONS

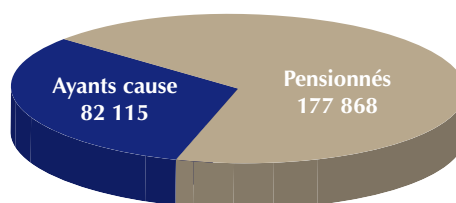
L'activité de suivi des cotisations salariales et patronales des collectivités locales s'est traduite, au cours de l'exercice 2012, par la prise en charge de 9853 états annuels et complémentaires des cotisations contre 12 616 en 2011. Quant aux établissements publics et organismes de détachement, le nombre d'états des cotisations pris en charge a atteint au titre du même exercice 3359 états.

VALIDATION ET TRANSFERT

Durant l'exercice 2012, la CMR a procédé à la liquidation de 5 334 dossiers de validation des services antérieurs et de transfert des droits à pension du RCAR à la CMR concernant le personnel civil de l'Etat, des collectivités locales et établissements publics.

Jusqu'à fin décembre 2012, le nombre des livrets individuels transférés du RCAR, au titre des cotisations pour pension des fonctionnaires et agents relevant des administrations publiques, des collectivités locales et des établissements publics, s'est élevé à 2587 livrets pour un montant global de 29,3 Millions de DH en progression de 88,68 % par rapport à 2011.

Ventilation des allocataires du régime civil par catégorie de bénéficiaires



REMBOURSEMENT DES RETENUES

Pour les affiliés du régime des pensions civiles, le remboursement des retenues a concerné 433 dossiers dont 275 dossiers relatifs au personnel civil de l'Etat, 46 dossiers concernant le personnel des collectivités locales et 112 dossiers au profit du personnel des établissements publics.

COMMISSION DE REFORME

En 2012, la Commission de réforme du personnel civil a étudié 817 dossiers, dont 588 dossiers rejetés pour différents motifs et 229 acceptés par la Commission.

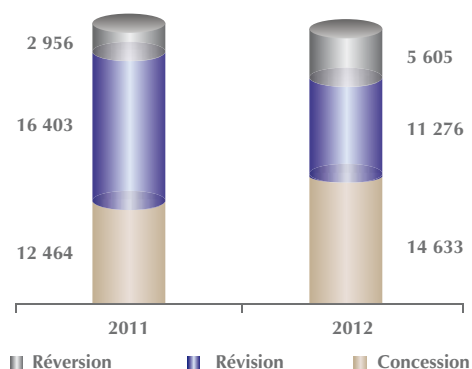
LIQUIDATION DES PENSIONS

Au niveau du régime des pensions civiles, le nombre de dossiers de retraite liquidés est de l'ordre de 31 514 contre 31 823 en 2011, soit une légère diminution de 0,97%.

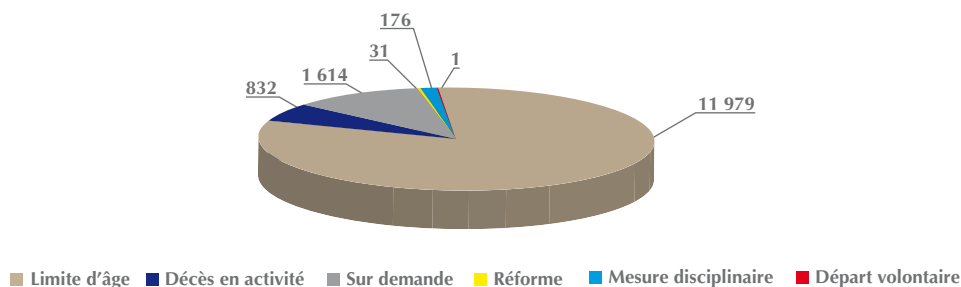
Les nouvelles concessions ont concerné 14 633 en 2012 contre 12 464 dossiers en 2011, soit une augmentation de 17,4%. Pour les révisions, les services de la Caisse ont traité au cours de cette année 11 276 dossiers.

La répartition des nouvelles concessions selon les motifs de radiation des cadres met en évidence la prédominance des mises à la retraite pour limite d'âge avec 81,86%.

Nombre de dossiers liquidés pour le régime des pensions civiles



Répartition des concessions du régime des pensions civiles par motif de radiation des cadres



GESTION DES PRESTATIONS / PAIEMENT DES PENSIONS

A fin 2012, le nombre total des bénéficiaires du régime des pensions civiles géré par la CMR a atteint 259 983 contre 249 492 en 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 4,2% par rapport à l'année précédente.

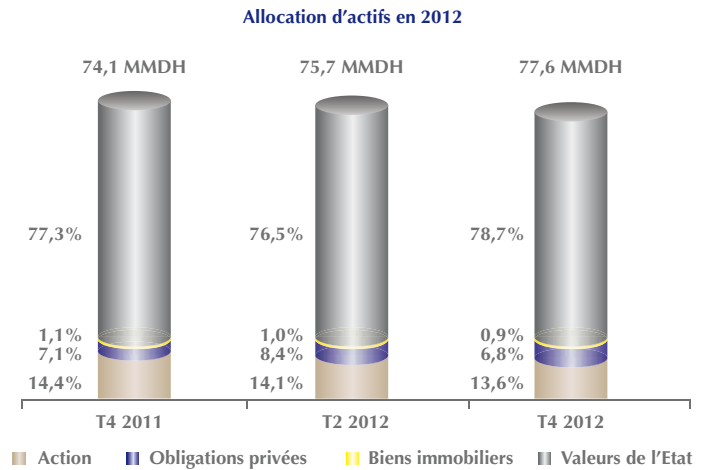
ALLOCATIONS FAMILIALES

Le montant des allocations familiales servies aux pensionnés par la CMR en 2012 au titre du régime des pensions civiles est de 242,72 Millions de Dirhams.

GESTION FINANCIERE DU REGIME

En 2012, l'excédent technique ayant alimenté le fonds de réserve du régime des pensions civiles a atteint 1,49 milliard de dirhams dont 750 millions correspondant à la régularisation par l'Etat, d'arriérés relatifs à l'année 2011. Quant aux produits financiers issus de la gestion de ce fonds de réserve, ils se sont établis à 2,53 Milliards de Dirhams, ce qui a permis de porter le portefeuille constitué à fin 2012 à 77,6 Milliards de Dirhams (en valeur comptable) contre 74,1 Milliards en 2011, marquant ainsi une augmentation de 4,7% sur la période, soit un montant de 3,5 Milliards de Dirhams.

Au vue de l'évolution des marchés de capitaux, le pilotage de la performance comptable a permis la réalisation d'un rendement comptable de 3,25%. Cette posture s'explique par l'impact défavorable de l'évolution des marchés rendant nécessaire la prise en compte de la performance financière ainsi que les provisions réalisées dans la politique de « distribution » des revenus annuels. La rigueur en termes de pilotage du rendement financier a, largement, contribué à limiter l'effort de provisionnement supplémentaire à passer cette année. En effet, les provisions additionnelles pour dépréciation des valeurs à passer lors de cet exercice atteindraient 962 millions de dirhams, ce qui porterait les dotations globales à fin 2012 à 2,29 Milliards de Dirhams.



Le portefeuille global de la Caisse termine l'année 2012 avec une performance financière quasi-nulle. L'essentiel de cette performance est attribuée à la poche obligataire dont les réalisations ont, largement, profité de la hausse des taux enregistrés en 2012. La performance de cette poche s'est établie à 2,26% contre 1,69% pour l'indice de référence, soit un gap positif de 47 point de base. En termes de contribution à la performance globale, la poche obligataire contribue pour 1,91%.

S'agissant de la politique de placement adoptée, l'anticipation de l'évolution défavorable des différents marchés d'une part et la montée du risque au niveau des émetteurs privés d'autre part ont poussé la Caisse à orienter l'allocation d'actifs vers les titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie. Ces derniers ont représenté 78,7% du total du portefeuille à fin 2012, suivis des actions cotées (13,6%) et des obligations privées (6,8%).

En termes de gestion des risques, tous les ratios réglementaires, de gestion et de division de risque ont été respectés tout le long de l'année 2012.

L'exercice 2012 a été, également, marqué par la mise en place et l'alimentation de deux fonds dédiés « actions » pour un montant de 858 Millions de Dirhams. La gestion de ces deux fonds a été attribuée, suite à un appel d'offres, à deux sociétés de gestion.

La situation des marchés financiers en 2012 a continué à être marquée par la crise économique et financière internationale déclenchée en 2008. C'est sur cette toile de fond, aggravée par l'absence de visibilité quant au projet de la réforme des régimes de retraite, que la CMR a reconsidéré, en 2012, sa stratégie d'investissement et son intervention sur les différents marchés sur lesquels elle fait fructifier les fonds de réserves qu'elle gère.

PILOTAGE ACTUARIEL DU REGIME

BILAN ACTUARIEL

L'élaboration du bilan actuariel nécessite la réalisation des projections démographiques et financières sur le long terme, sur la base d'hypothèses d'évolution des principaux paramètres qui conditionnent le fonctionnement du régime, et ce pour évaluer les engagements en matière de retraite ainsi que les recettes prévisionnelles du régime.

Le bilan actuariel analyse l'évolution du régime dans l'optique des seuls engagements pris à l'égard des affiliés et des retraités et des ayants cause actuellement présents dans le régime (évaluation en groupe semi fermé). Les résultats du bilan actuariel du régime en 2012 peuvent être résumés comme suit :

Les résultats du bilan actuariel du régime en 2012

En Millions de Dirhams	2011	2012
VAP PRESTATIONS	933 113	1 009 304
Droit acquis total	613 342	649 816
Droits actifs	450 438	476 480
Droits acquis retraités	126 036	137 210
Droits acquis départ volontaire	36 868	36 125
Droits allocations familiales	19 999	22 439
Droits futurs	299 772	337 048
VAP RESSOURCES¹	153 263	186 153
RESERVE DE PREVOYANCE	74 120	77 650
ENGAGEMENT NET NON COUVERT²	-705 730	-745 501
Horizon de viabilité (ans)	2021	2022
Taux de préfinancement ³ (%)	24,37%	26,14%
Taux de couverture droits acquis ⁴ (%)	12,08%	11,95%

1. La valeur actuelle probable des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi fermé représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et futurs.

2. Noncouvert ni par les cotisations futures ni par le fonds existant.

3. Ratio de la valeur de la réserve de prévoyance et de la valeur actuelle probable des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations

4. Ratio de la valeur de la réserve de prévoyance sur la valeur actuelle probable des droits acquis

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la valeur actuelle probable des prestations s'élève en groupe semi-fermé à 1 009,3 Milliards de Dirhams. La valeur actuelle probable des ressources, quant à elle, s'élève à 186,15 Milliards de Dirhams.

La réserve de prévoyance a atteint, à fin 2012, 77,65 Milliards de Dirhams, soit un accroissement de 4,76% par rapport à l'année précédente.

L'engagement net non couvert qui correspond à la différence entre la Valeur Actuelle Probable des ressources, à laquelle s'ajoutent la réserve de prévoyance et la Valeur Actuelle Probable des prestations, s'établit à 745,5 Milliards de Dirhams contre 705,7 à fin 2011.

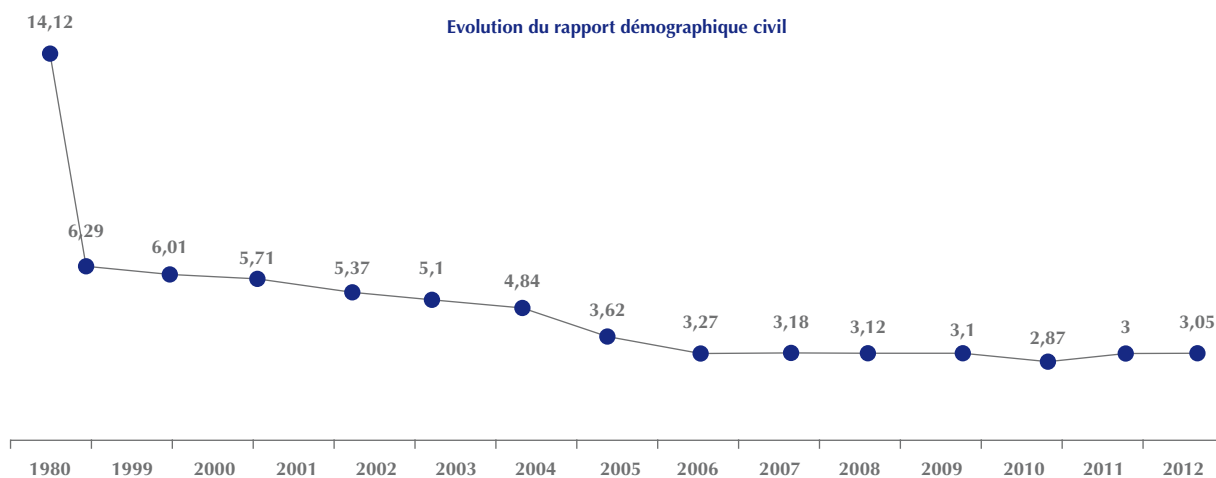
Au niveau des indicateurs actuariels, le tableau ci-dessus montre que, si l'on se mettait dans l'hypothèse de la fermeture du régime aux nouveaux entrants, les engagements du régime en 2012 (649,8 Milliards de Dirhams) sont couverts à hauteur de 11,95% contre 12,08% un an auparavant.

L'analyse des droits, dans le cas du régime semi-fermé où les cotisants actuels cotisent et acquièrent des droits jusqu'à la liquidation, montre que les engagements du régime en 2012 sont couverts, à hauteur de 26,14%, par les fonds et réserves disponibles à cette date (77Milliards de Dirhams), et par les cotisations futures actualisées (186 Milliards de Dirhams).

RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

Pour le régime des pensions civiles géré par la CMR, le rapport démographique a connu au cours des deux dernières décennies une tendance baissière importante qui s'explique par le fait que l'effectif des retraités a progressé trois fois plus rapidement que celui des actifs durant les 20 dernières années.

Evolution du rapport démographique civil





REGIME DES PENSIONS MILITAIRES

نظام المعاشات العسكرية

◦ | X O . U | + . U ⊙ : ^ O ξ | + ξ ⊙ O ^ . ⊙ ξ |

REGIME DES PENSIONS MILITAIRES

- Nouveaux bénéficiaires FAR : 6345
- Nouveaux bénéficiaires FA : 2430

ACTIVITE DU REGIME

VALIDATION DE SERVICE

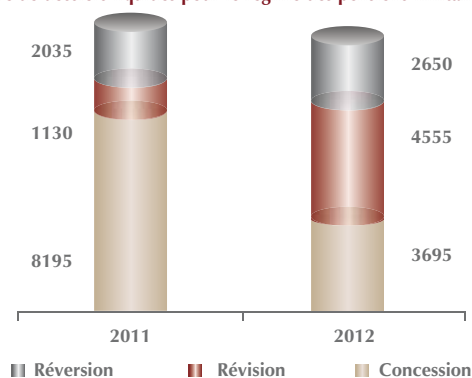
Durant l'exercice 2012, la CMR a procédé au traitement de 478 demandes de validation de service au profit du personnel des Forces Armées Royales et des Forces Auxiliaires dont la totalité a été liquidée.

LIQUIDATION DES PENSIONS

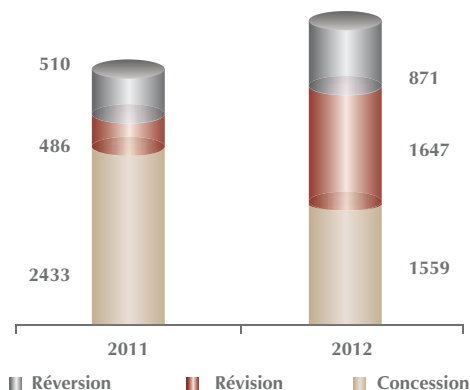
Le nombre de dossiers de retraite liquidés est de l'ordre de 14 797 contre 14 789 en 2011.

Les nouvelles concessions ont concerné 5 254 dossiers en 2012 contre 10 628 dossiers en 2011. Pour les révisions, les services de la Caisse ont traité 6 202 dossiers alors que les réversions ont porté sur 3 521 dossiers.

Nombre de dossiers liquidés pour le régime des pensions militaires : FAR



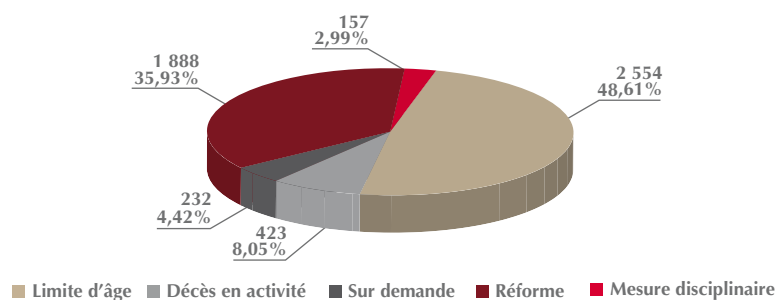
Nombre de dossiers liquidés pour le régime des pensions militaires : FA



La répartition des nouvelles concessions selon le motif de radiation des cadres met en évidence la prédominance des mises à la retraite pour limite d'âge avec 48,61% du total.

A l'exception de la forte proportion de mise à la retraite pour motif de réforme notée pour le personnel des Forces Armées Royales, la structure des concessions du régime militaire selon le motif de radiation des cadres demeure identique à celle des années antérieures.

Répartition des concessions du régime des pensions militaires par motif de radiation des cadres



REMBOURSEMENT DES RETENUES

Pour les affiliés au régime des pensions militaires, le remboursement des retenues pour pension a concerné 361 dossiers dont 309 dossiers traités pour le personnel des Forces Auxiliaires et 52 dossiers traités pour le personnel des Forces Armée Royales.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Ce sont 238 729 enfants qui ont bénéficié d'allocations familiales en 2012 au titre des pensions principales militaires (FAR et FA). Globalement, le montant des allocations familiales servies aux pensionnés en 2012 au titre du régime militaire est de 592,91 Millions de Dirhams.

REVISION DE LA PENSION MINIMALE

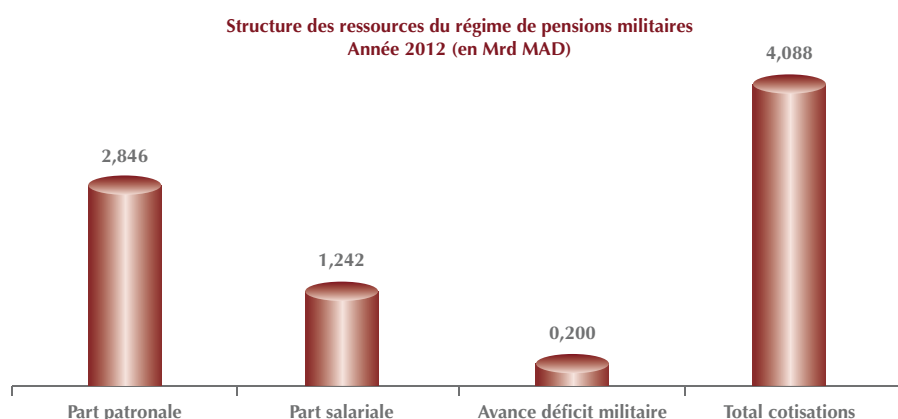
L'opération de révision de la pension minimale qui a débuté en 2011 et qui a concerné près de 45 776 pensions militaires principales et de réversion, a été quasiment finalisée au cours de l'année 2012.

GESTION FINANCIERE DU REGIME

Dans le cadre de l'application des dispositions réglementaires visant la ségrégation dans la gestion des régimes de retraite à la charge de la CMR et pour plus d'efficacité dans le suivi des opérations financières desdits régimes de retraite, la Caisse a procédé en mai 2012 à l'ouverture, auprès de la Trésorerie Générale du Royaume(TGR), d'un compte spécifique dédié au suivi des flux financiers du régime des pensions militaires.

En 2012, le régime des pensions militaires a dégagé exceptionnellement un excédent technique de l'ordre de 207 Millions de Dirhams. Cet excédent technique a été réalisé compte tenu d'une avance accordée par le Budget Général pour un montant de 200 Millions de Dirhams.

Par ailleurs, et en ce qui concerne la gestion financière de ces excédents, il a été décidé, compte tenu des engagements imminents du régime et de la nature des fonds à l'origine de cet excédent (avance accordée par le Budget Général), de ne pas recourir au marché financier et de se contenter de la rémunération servie sur le compte courant ouvert à la TGR.



EQUILIBRE FINANCIER DU REGIME MILITAIRE

Au titre de l'exercice 2012, le régime militaire a enregistré un excédent à hauteur de 207,52 Millions de Dirhams. Cet excédent fait suite à une série de déficits enregistrés depuis plusieurs années :

Equilibre financier du régime militaire

REGIMES (Millions de Dirhams)	Retenues (1)	Contribution patronale (2)	Ressources (3)=(1)+(2)	Charges (4)	Solde	Taux de Couverture
Pensions militaires	1 817,09	3 633,39	5 450,48	5 242,96	207,52	103,96%





REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE ATTAKMILI

نظام التقاعد التكميلي والاختياري «التكميلي»

◦ | X O . U . | O E . A . O : C C E H | + . | . H +



REGIME COMPLEMENTAIRE ATTAKMILI

- 1676 affiliés
- 7,23% : taux de rendement réalisé en 2012

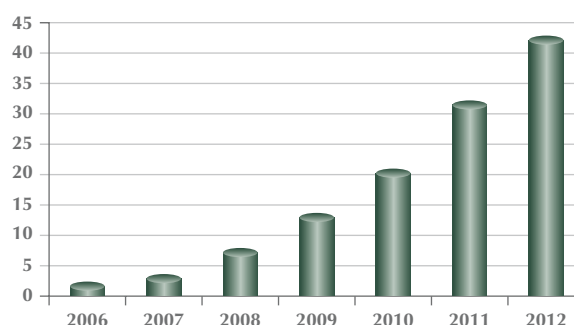
ACTIVITE DU REGIME ATTAKMILI

Durant l'année 2012, le régime ATTAKMILI a connu 307 nouvelles affiliations avec une cotisation moyenne de 661 Dirhams et un âge moyen des affiliés de 46 ans, ce qui a porté le total des affiliés à 1676 personnes, soit un accroissement de 22,43% par rapport à l'année 2011. Ce sont 166 demandes de modification, 53 demandes d'interruption et 22 demandes de versement exceptionnel qui ont, également, été réalisées en 2012.

GESTION FINANCIERE D'ATTAKMILI

Les affiliations additionnelles en 2012, ont permis de générer lors de cette année un chiffre d'affaires global de 10,25 Millions de Dirhams portant ainsi le cumul des cotisations collectées depuis le démarrage de l'activité à 42,72 Millions de Dirhams. Pour ce qui est de la gestion financière du régime complémentaire, le fonds de réserves constitué pour ce régime a bouclé l'année 2012 avec un total actif de 51 Millions de Dirhams contre 36,87 Millions de Dirhams une année auparavant. Le contenu de cette manne est constitué, exclusivement, des valeurs émises ou garanties par l'Etat, de titres de créances privés et des fonds monétaires.

Chiffre d'affaire cumulé (M.Dhs)

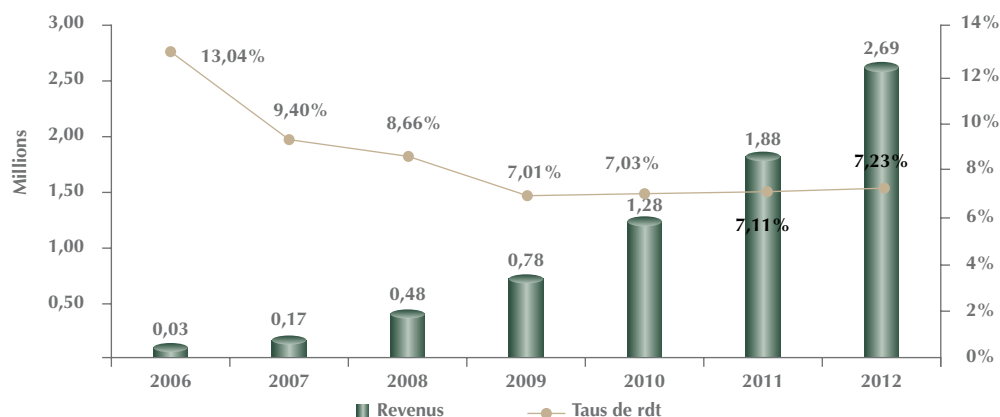


L'opération de calcul du taux de revalorisation des cotisations au régime ATTAKMILI pour l'année 2011 a été achevée avec l'actualisation des livrets individuels. Le taux de rendement distribué en 2012 est de l'ordre de 7,23% contre un taux de rendement de 7,11% réalisé une année auparavant. Aussi, et conformément à la réglementation qui régit le régime, les relevés ont été communiqués aux intéressés pour les informer de la nouvelle situation de leurs comptes individuels.

PILOTAGE ACTUARIEL D'ATTAKMILI

La gestion dynamique du portefeuille « ATTAKMILI » a permis d'améliorer les ratios financiers du régime. En effet, le rendement actuariel du portefeuille obligataire a gagné 90 points passant de 4,22% en 2011 à 5,12% à fin 2012. Sur la même période, la situation nette s'est améliorée puisque la valorisation du portefeuille est passée d'une moins-value de 0,5 Million de Dirhams à une plus-value de l'ordre de 0,41 Million de Dirhams.

Évolution des revenus et des taux de rendement







REGIMES NON COTISANTS
ET PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS

الأنظمة غير المساهمة

Σ I X O . Π I : O + + H Q Q : I Σ I Λ + I . H : + Σ I
Σ : C Σ E . I I Π Σ ρ ρ . E

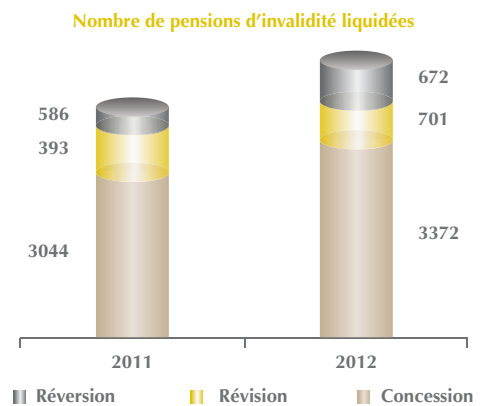
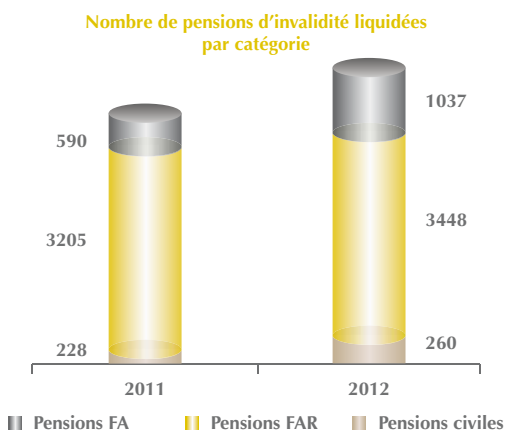
REGIMES NON COTISANTS

- 80 064 pensions d'invalidité en 2012, dont 4044 nouveaux bénéficiaires.
- 33 245 pensions et allocations d'Anciens Résistants en 2012, dont 1511 nouveaux bénéficiaires.

PENSIONS D'INVALIDITE

Le nombre total de pensions d'invalidité liquidées au cours de l'année 2012 a atteint 4 745 dossiers soit une hausse de l'ordre de 17,95% par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'ensemble de ces dossiers, les nouvelles concessions ont porté sur 3 372 dossiers, soit 71,06% du total, tandis que les révisions et les réversions ont concerné 701 et 672 dossiers, soit respectivement 14,77% et 14,16%.

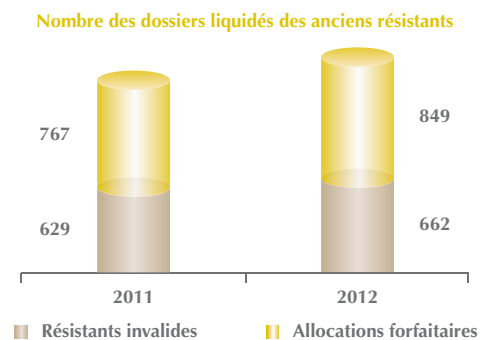


Les concessions des pensions des Forces Armées Royales représentent 73,01% du total des pensions d'invalidité concédées, quant aux pensions des Forces Auxiliaires, elles arrivent en second lieu avec 21,06% et enfin les pensions civiles représentent uniquement 5,93% du total.

36

PENSIONS DES ANCIENS RESISTANTS

Outre les pensions d'invalidité civiles et militaires qui sont à la charge exclusive de l'employeur, la CMR est chargée de gérer en vertu des dispositions de la loi 43.95, les pensions et les allocations d'anciens résistants. Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre total des pensions et des allocations d'anciens résistants liquidés au cours de l'année 2012 a atteint 1 511 dossiers, contre 1 396 dossiers en 2011, répartis entre 662 dossiers de pensions de résistants invalides (PRI) et 849 dossiers d'allocations forfaitaires (A.F).



REGIMES EN VOIE D'EXTINCTION

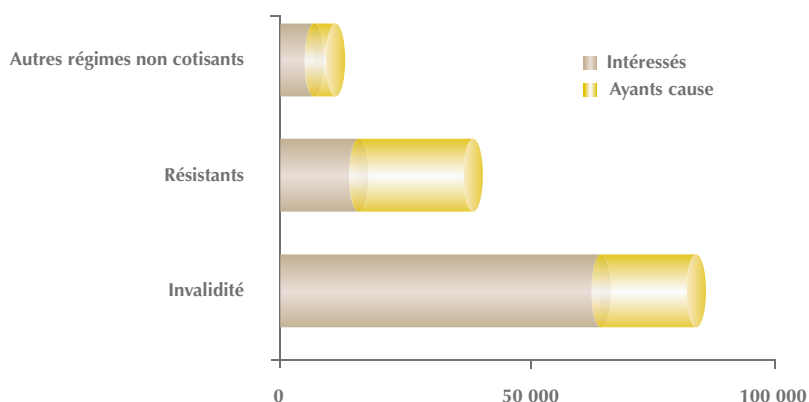
Pour les autres régimes non cotisants qui sont des régimes en voie d'extinction (pensions de la Garde Royale, allocations spéciales, aides renouvelables, primes de remplacement), le nombre de dossiers liquidés au cours de l'année 2012 a atteint 35 dossiers, contre 15 dossiers l'année écoulée.

GESTION DES PRESTATIONS / PAIEMENT DES PENSIONS

Le nombre des allocataires des régimes non cotisants est passé de 120 616 en 2011 à 116 588 en 2012 enregistrant ainsi une diminution de 3,34%.

Le montant des allocations familiales servies aux pensionnés par la CMR en 2012 au titre des régimes non cotisants est de 11,7 Millions de Dirhams.

Ventilation des allocataires des régimes non cotisants par régime et par catégorie de bénéficiaires

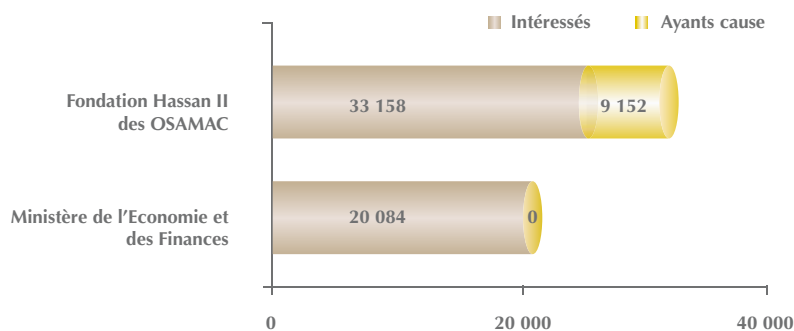


PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS

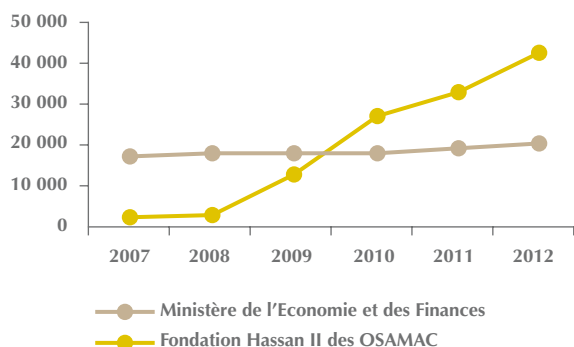
- 62 394 prestations gérées pour le compte de tiers
- 305 960 titres de pensions précomptés au titre de l'AMO

PRESTATIONS POUR COMPTE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET DE LA FONDATION HASSAN II DES OSAMAC

Ventilation des prestations gérées pour le compte de tiers



Evolution des prestations gérées pour le compte de tiers



Le nombre des prestations gérées pour le compte de tiers a bénéficié, à fin 2012, à 62 394 allocataires dont 20 084 sont servis pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances et 42 310 pour le compte de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (OSAMAC).

Le nombre des prestations gérées pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, a connu une augmentation de 18,17% entre 2007 et 2012. Quant aux prestations gérées pour le compte de la Fondation Hassan II des OSAMAC, elles ont considérablement évolué avec un effectif de 1 885 allocations en 2007 à 42 310 en 2012. Cette augmentation concerne essentiellement l'Allocation d'Appoint créée en juillet 2009.

PRECOMPTES AU PROFIT DE TIERS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service offert aux pensionnés, la CMR assure des précomptes à la source au profit des sociétés de financement suite aux différentes conventions établies avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), d'Associations d'œuvres sociales (AOS) relevant de divers départements ministériels et de certaines Fondations. Pour le compte des sociétés de financement, 1 285 315 précomptes ont été effectués à leur profit en 2012, d'un montant global de 950,84 Millions de Dirhams, tandis que 482 359 précomptes d'un montant global de 19,75 Millions de Dirhams ont été prélevés pour le compte d'AOS et de Fondations.

Précomptes gérés pour le compte de tiers

	Effectif	Montant (en Millions de Dirhams)
Sociétés de financement	1 285 315	950,84
AOS et Fondations	482 359	19,75
AMO	305 960	418,74
Mutuelle des FAR	-	178,71
Sociétés d'Assurances	27 814	7,66
ATD émanant de la TGR	5 630	5,17
Total	2 107 078	1580,87

Conformément à la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, 305 960 titres de pensions ont été précomptés en 2012 au titre de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), soit un montant annuel de 418,74 Millions de Dirhams.

Suite à la conclusion en 2004 de la convention avec la Direction de la Mutuelle des Forces Armées Royales, la CMR assure les meilleures conditions de précomptes sur les pensions militaires au titre des cotisations à ladite Mutuelle dont le montant global précompté en 2012 est de 178,71 Millions de Dirhams.

Pour le compte de sociétés d'assurance, les services de la CMR ont réalisé les précomptes sur 27 814 titres de pensions d'un montant global de 7,66 Millions de Dirhams. En outre, la CMR procède aux précomptes sur pensions au titre des Avis à Tiers Détenteurs (ATD) pour le compte de la TGR dont l'effectif des précomptes en 2012 s'élève à 5 630 précomptes pour un montant global de 5,17 Millions de Dirhams.

Au total, la CMR a traité 2 107 078 précomptes en 2012 pour un montant global de 1,58 Milliards de Dirhams.

3 RELATION CLIENT



RELATION CLIENT



Dans le cadre de sa mission publique au service des retraités, la CMR a le souci permanent d'offrir des prestations de qualité à ses usagers. A cet effet, les efforts en 2012 se sont concentrés sur la simplification des procédures, l'offre de nouveaux télé-services à travers le nouveau Portail e-CMR et la consolidation des délégations régionales.

Par ailleurs, les relations avec les associations des retraités se sont raffermies en 2012 sachant

l'important rôle de relais informationnel revêtu par ces associations auprès des pensionnés et ayants droit.

STRATEGIE DE SERVICE MULTICANAL

NOUVEAU PORTAIL E-CMR

Dans le cadre de sa participation à la stratégie nationale e-Gouvernement, la Caisse Marocaine des Retraites a mis en service, au mois de novembre 2012, son nouveau portail e-CMR accessible à l'adresse électronique suivante : <http://www.cmr.gov.ma>. La mise en place de ce portail a permis à la CMR de se rapprocher davantage de ses affiliés, pensionnés et partenaires en offrant un service de proximité disponible 24h/24 et 7j/7.

Le Portail permet aux affiliés et pensionnés d'avoir accès de façon exhaustive et en toute sécurité aux informations concernant leur carrière, les prestations qui leurs sont servies, le traitement de leurs dossiers. Ils peuvent, entre autres services, demander ou télécharger des attestations d'affiliation, de pension et de précompte, prendre un rendez-vous avec un chargé d'accueil et accéder aux services liés au produit de retraite complémentaire « ATTAKMILI ».

Le portail offre, également, un contenu institutionnel riche et varié comportant des informations relatives à la CMR et à ses activités, un fonds documentaire intégrant notamment des textes réglementaires, des rapports d'activité, ainsi que des guides actualisés destinés aux affiliés et pensionnés civils et militaires ainsi qu'à leurs ayants cause.

RESEAU DES DELEGATIONS REGIONALES

Outre un espace d'accueil au niveau du siège, la CMR est aujourd'hui présente dans 7 régions du Maroc et prévoit une extension progressive vers d'autres régions à forte densité d'affiliés et de pensionnés. L'ouverture d'une nouvelle délégation régionale à Er-Rachidia a été décidée en 2012 par le Conseil d'Administration de la Caisse.

CENTRE D'APPEL TELEPHONIQUE

D'autre part, un centre d'appel téléphonique a été mis en place pour répondre aux requêtes et réclamations des clients. 36175 appels ont été reçus en 2012 contre 19416 en 2011, soit une variation de 86%.



COMMUNICATION ET INFORMATION PERSONNALISEES

La CMR s'est engagée dans une communication active et personnalisée avec ses pensionnés en les informant, d'une manière régulière, de tout événement concernant leurs dossiers (réception du dossier de pension, mise en paiement d'une prestation, opération de contrôle des droits, révision d'un droit...). Ainsi plus de 260.000 courriers ont été adressés aux allocataires en 2012.

RELAIS DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES

La Caisse accorde une importance aux relations avec les associations des retraités considérées comme un relais informationnel efficace avec les pensionnés et leurs ayants droit. A cet effet, des visites d'encadrement desdites associations sont effectuées régulièrement au niveau régional et des lettres d'information sur les nouvelles démarches administratives ou nouveautés les concernant leur sont régulièrement adressées. En 2012, une quarantaine de visites d'encadrement ont été effectuées au niveau régional et un cumul de 352 lettres d'information a été adressé aux présidents des associations de retraités.

La CMR octroie, en outre, des subventions aux associations sur la base de critères bien définis, tels la production de rapports moraux et financiers et la proposition de projets à caractère socioculturel. Ainsi, en 2012, près de 50 associations de retraités ont été sélectionnées pour bénéficier de ces subventions.

AMELIORATION DES PRESTATIONS



ENCOURAGEMENT A LA BANCARISATION

Lors de sa session du 31 mai 2012, le Conseil d'Administration de la CMR a adopté une décision visant l'amélioration de la qualité des services rendus aux pensionnés de la CMR actuellement payés par mandat électronique via la promotion de la bancarisation auprès de cette population. Deux conventions de partenariat ont été conclues avec de grandes banques de la place (ABB et BCP) dans l'objectif de bancariser un nombre maximum de pensionnés. Ces conventions permettent à ces derniers de bénéficier de conditions tarifaires très avantageuses en plus d'une contribution financière directe de la CMR (pour une année). A signaler à cet effet que les différents efforts de bancarisation consentis par la Caisse ont permis de passer d'un taux de bancarisation de 50% à 83% au cours des trois dernières années.

SIMPLIFICATION DE LA PROCEDURE DE CONTROLE DES DROITS

La CMR s'est attelée en 2012 à la simplification de la procédure de contrôle des droits basée sur une approche scientifique d'analyse des risques. Ainsi, la population soumise au contrôle est-elle sélectionnée selon des critères précis (niveau de pension, âge...) ce qui permet une optimisation et une rationalisation de l'opération eu égard à l'effectif important des allocataires et à leur dispersion géographique à travers tout le pays.

Sur le mode opératoire, et dans un souci de sauvegarde de la qualité de service, des accords ont été conclus avec deux grandes banques de la place (ABB et BCP) en vue de simplifier la procédure de contrôle de vie. Par ailleurs, et en accord avec le Ministère de l'Intérieur des pré-imprimés normalisés ont été conçus pour servir comme pièces administratives de contrôle de vie (pour les allocataires non clients des banques conventionnées) et de non remariage. Ces pré-imprimés sont transmis aux intéressés par courrier pour certification par les autorités locales et sont pris en charge à la CMR à travers un processus de numérisation fiable et rapide, cela permet d'alléger et de réduire considérablement les délais de traitement.

NOUVELLE CARTE DE PENSIONNE

En 2011, la CMR a mis en place une nouvelle carte de pensionné qui a pour objectif de servir de pièce d'identification pour leur faciliter l'accès aux services. En 2012, plus de 134 000 cartes ont été distribuées. Après distribution à l'ensemble des retraités, cette carte sera adossée à des avantages spécifiques à cette population.

4 PARTENARIAT ET ECHANGES



PARTENARIAT ET ECHANGES



44

PARTENARIAT NATIONAL

PARTENARIAT AVEC L'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE NATIONALE :

Signature d'une convention de collaboration et de partenariat le 23 janvier 2012 avec les services de l'Administration de la Défense Nationale. L'objectif étant d'améliorer les échanges de données, entre autres celles concernant le personnel militaire à solde spéciale progressive (SSP).

PARTENARIATS AVEC AL BARID BANK ET LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE :

Signature de conventions de partenariat avec AL BARID BANK (Filiale de BARID AL MAGHRIB) en août 2012 et la BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) en septembre 2012 pour la promotion de la bancarisation des retraités de la CMR et leurs ayants droit payés en numéraire.

PARTENARIAT INTERNATIONAL

MISSIONS D'ETUDES & VISITES A LA CMR/CADRE DE COOPERATION BILATERALE

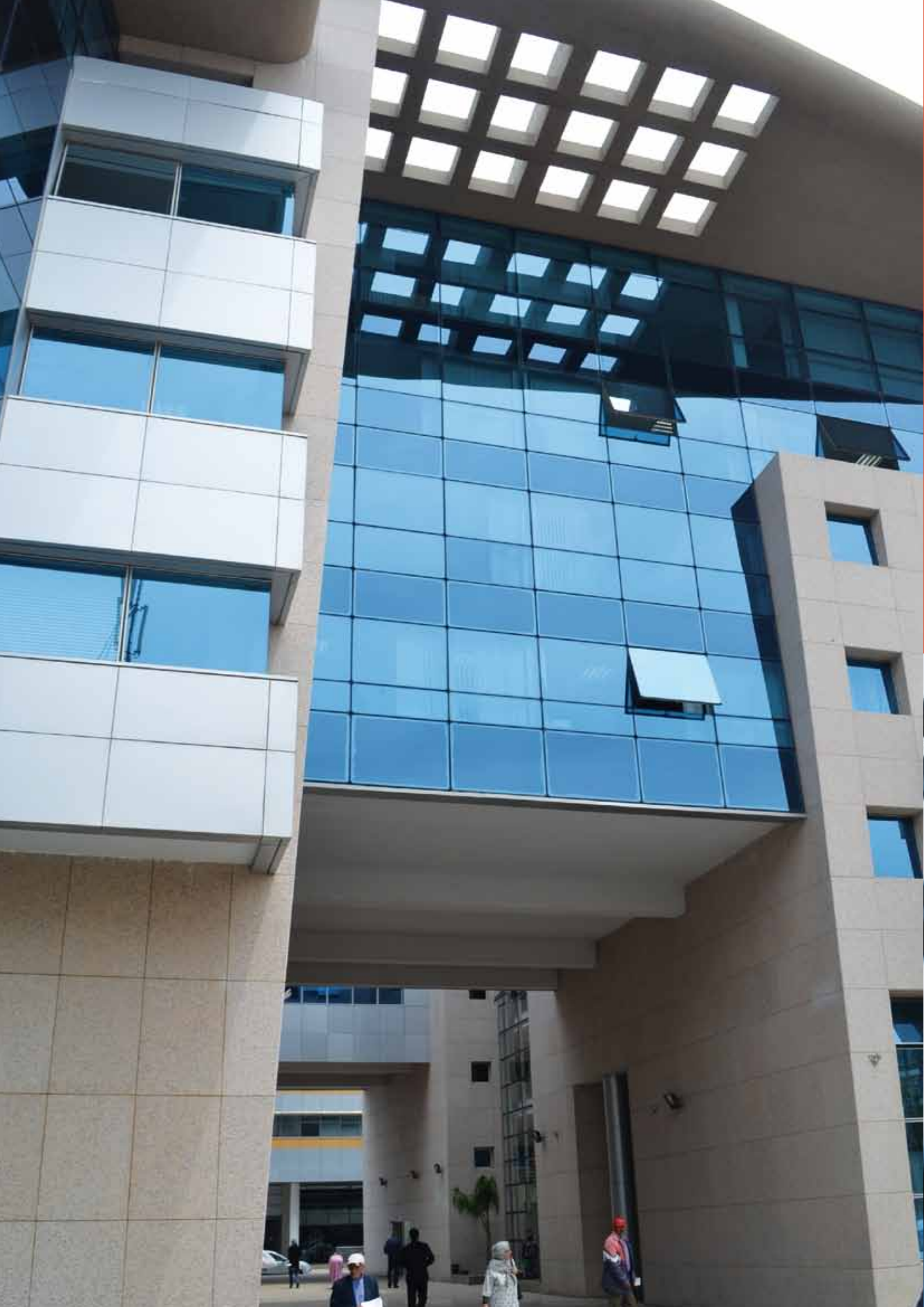
- **Mission d'études du 18 au 27 juin 2012 d'une délégation constituée de responsables de la Caisse Autonome de Retraites (CARFO) du Burkina Faso** : partage d'expérience entre les deux Caisses, notamment en matière de gestion des régimes de pensions civiles et militaires selon les volets opérationnel, technique, comptable et financier.
- **Visite le 29/06/2012 de Monsieur le Ministre Malien de la Fonction publique, de la Gouvernance et des Réformes Administratives et Politiques, chargé des Relations avec les Institutions, accompagné de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Mali au Maroc** : prise de connaissance des missions, du système de gouvernance et du développement de la Caisse Marocaine des Retraites dans le paysage de la protection sociale du Royaume.
- **Mission d'études du 10 au 16 septembre 2012 de membres du Comité Interministériel de Réforme du Régime des Pensions Publiques (CIR-PP/CGRAE) de Côte d'Ivoire** : prise de connaissance du fonctionnement de la CMR et des régimes de base et complémentaire qu'elle gère ainsi que des pistes de réformes des divers régimes envisagées par notre pays. Cette mission intervient dans un contexte de réflexion profonde sur la réforme du système public de retraite géré par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire.



ECHANGES SECTORIELS/

CADRE DE PARTENARIAT AVEC DES INSTITUTIONS ET ASSOCIATION ETRANGERES.

- **Mission d'experts de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale de Saint-Etienne (EN3S) à la CMR du 29 au 31 mai 2012** : prise de connaissance par la CMR de l'expérience des Caisses françaises dans le domaine de la gestion des ressources humaines.
- **Stage d'études à la CMR du 19 au 30 novembre 2012 effectué par cinq élèves de la 51^{ème} promotion de l'EN3S.**
- **Cadre de partenariat avec l'Union Mutualiste Retraite (UMR) : mission de travail à la CMR de trois responsables de l'UMR les 27 et 28 novembre 2012** : échanges sur les bonnes pratiques dans les domaines de la gestion de la relation client et de la gestion d'un produit de retraite complémentaire.
- **Cadre de partenariat avec la Deutsche Renten Versicherung Bund** (première Caisse allemande de retraite) : participation de la CMR à des réunions d'échanges qui ont, essentiellement, porté en 2012 sur le fonctionnement du régime légal d'assurance pension en Allemagne, les missions ainsi que le modèle de contrôle de gestion adopté par la DRV BUND.
- **Cadre de coopération avec l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS)** : participation de la CMR aux travaux de la Commission technique « Organisation, Management et Innovation » de l'Association Internationale de Sécurité Sociale dans le cadre de son projet phare de « Promotion de la Bonne Gouvernance dans la Sécurité Sociale » (Programme 2011-2013 de l'AISS).



5 RESULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS



RESULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS

Les comptes de la CMR relatifs à l'exercice 2012 ont été tenus et arrêtés conformément au plan comptable des caisses de retraite.

Ainsi, les prescriptions du nouveau référentiel ont été appliquées, dont notamment les principes comptables fondamentaux, les méthodes d'évaluation et le plan des comptes.

De même, les états de synthèse comportent, en plus du bilan et des comptes de produits et charges par régime de retraite géré, une quarantaine d'états d'informations complémentaires couvrant divers aspects de l'activité de la CMR.

Par ailleurs, suite à la clarification du statut fiscal de la Caisse, les engagements de la CMR vis-à-vis de l'administration fiscale ont été honorés au titre de l'exercice 2012.

Enfin, depuis 2012 la CMR procède aux calculs en interne des cotisations mensuelles relatives au personnel civil relevant du budget général de l'Etat. Ces calculs seront par la suite étendus au personnel militaire pour permettre à l'avenir, la levée de la réserve des auditeurs externes relative à l'exhaustivité des cotisations.

BILAN 2012

Le total du bilan au titre de l'exercice 2012 est de 80 566 Millions de Dirhams contre 76 938 Millions de Dirhams en 2011. Au niveau de l'actif, les principales variations ont concerné les postes suivants :

- **Immobilisations** : la valeur brute des immobilisations incorporelles est passée de 16,69 Millions de Dirhams en 2011 à 19,32 Millions de Dirhams en 2012. Cette évolution est due essentiellement aux nouvelles acquisitions de logiciels. Les immobilisations corporelles brutes ont atteint 211,49 Millions de Dirhams en 2012. Les nouvelles acquisitions de l'exercice ont concerné essentiellement le matériel informatique. Les cessions ont porté sur le matériel informatique, le mobilier de bureau et diverses installations techniques. Les immobilisations financières autres que les placements sont constituées en particulier des prêts, rémunérés à moyen et long termes, accordés au personnel de la Caisse.
- **Placements admis en représentation des provisions et réserves** : le montant brut global de ces placements, à moyen et long terme, qui constituent le portefeuille de la Caisse, est de 77 704 Millions de Dirhams à fin décembre 2012, contre 73 218 Millions de Dirhams à fin décembre 2011. Par ailleurs, les provisions pour dépréciation afférentes au portefeuille ont atteint 2 241 Millions de Dirhams à fin 2012 contre 1 278 Millions de Dirhams une année auparavant.
- **Créances de l'actif circulant** : ces créances, d'une valeur de 1 919 Millions de Dirhams, représentent les arriérés des cotisations et contributions dues par les différents adhérents à la Caisse (Cotisations et contributions de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics et des organismes de détachement). Les autres créances de l'actif circulant (1 609 Millions de Dirhams) sont composées de débiteurs de la Caisse (personnel, locataires) ainsi que du compte de régularisation de l'actif représentant en particulier les intérêts courus et non échus des bons et des obligations détenus par la Caisse.
- **Valeurs disponibles** : ces valeurs sont constituées principalement des Titres de placement (104 Millions de Dirhams) qui représentent les disponibilités de trésorerie investies à très court terme et de la trésorerie - actif d'une valeur de 1 274 millions de Dirhams (comptes courants à la TGR).

Au niveau du Bilan « Passif », les variations les plus importantes ont concerné les postes suivants :

- **Provisions de prévoyance de retraite des différents régimes** : ces provisions sont passées pour le régime civil de 67 706 Millions de Dirhams en 2011 à 71 361 Millions de Dirhams en 2012. Pour le régime militaire, les provisions se sont élevées à 206,50 Millions de Dirhams à fin 2012. Le fonds de retraite ATTAKMILI a enregistré, quant à lui, une augmentation de l'ordre de 12 Millions de Dirhams.

- **Réserves pour prestations de retraite échues et non payées** : ces réserves, constituées pour les régimes civil (174 Millions de Dirhams), militaire (68 Millions de Dirhams) et non cotisants (0.6 Million de Dirhams) gérés par la Caisse, correspondent aux montants des pensions échues et non réglées à leurs titulaires pour divers motifs.
- **Réserves pour prestations échues des Régimes non cotisants** : les soldes de ces réserves qui s'élevaient à fin 2012 à 206 Millions de Dirhams résultent de la différence entre les engagements de paiement et les débloquages effectués par l'Etat pour le paiement des pensions des régimes non cotisants.
- **Pensions et rentes à payer (706 Millions de Dirhams)** : elles correspondent aux pensions émises et en cours de paiement par le réseau bancaire en relation avec la CMR.
- **Autres dettes (259 Millions de Dirhams)** : les dettes fournisseurs (factures fournisseurs en instance de paiement, celles non encore parvenues, des retenues de garantie et des droits de garde) et celles envers l'Etat constituent les deux principales composantes de ce bloc.

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES

LES RESSOURCES GLOBALES

Les ressources globales se sont élevées à 24,44 Milliards de Dirhams. Le tableau, ci-dessous, présente la ventilation des ressources par catégorie au cours des deux dernières années. Il est à noter que les retenues pour pensions de retraite et la contribution de l'Etat forment la majeure partie des ressources globales de la CMR (88,65%).

Evolution des ressources par catégorie entre 2011 et 2012

Ressources (millions de dirhams)	2011		2012		Var 12/11
	Montant	%	Montant	%	
RETENUES	8 546,40	36,05%	9 264,58	37,91%	8,40%
Personnel civil de l'Etat	5 859,41	68,56%	6 364,34	68,70%	8,62%
Personnel militaire des FAR	1 116,39	13,06%	1 241,79	13,40%	11,23%
Personnel SSP	319,99	3,74%	351,56	3,79%	9,87%
Personnel des Forces Auxiliaires	205,40	2,40%	222,89	2,41%	8,52%
Personnel des Collectivités Locales	742,55	8,69%	772,57	8,34%	4,04%
Personnel des établissements publics	230,75	2,70%	236,39	2,55%	2,44%
Personnel détaché	71,92	0,84%	75,05	0,81%	4,35%
CONTRIBUTIONS	11 405,76	48,11%	12 399,08	50,74%	8,71%
1. Contribution au titre des régimes cotisants	10 183,63	89,28%	11 086,05	89,41%	8,86%
Personnel civil de l'Etat	5 859,41	57,54%	6 370,17	57,46%	8,72%
Personnel militaire des FAR	2 232,78	21,93%	2 483,58	22,40%	11,23%
Personnel Soldes Spéciales Progressives	639,97	6,28%	703,13	6,34%	9,87%
Personnel des Forces Auxiliaires	410,79	4,03%	445,79	4,02%	8,52%
Collectivités locales	752,34	7,39%	771,13	6,96%	2,50%
Etablissements Publics	232,65	2,28%	235,37	2,12%	1,17%
Organismes de détachement	55,69	0,55%	76,89	0,69%	38,06%
2. Contribution au titre des régimes non cotisants	1 222,13	10,72%	1 313,02	10,59%	7,44%

Ressources (millions de dirhams)	2011		2012		Var 12/11
	Montant	%	Montant	%	
VALIDATIONS, RACHATS ET TRANSFERTS	342,08	1,44%	44,68	0,18%	-86,94%
Validation	24,00	7,01%	12,13	27,14%	-49,46%
Transferts du RCAR	260,98	76,29%	27,07	60,60%	-89,63%
Rachat	57,10	16,69%	5,48	12,26%	-90,41%
REVENUS DU PATRIMOINE, PORTEF. & DIVERS	3 413,94	14,40%	2 729,27	11,17%	-20,05%
Revenu du portefeuille	3 355,30	98,28%	2 662,25	97,54%	-20,66%
Intérêt sur C/C et prêts	25,88	0,76%	29,27	1,07%	13,10%
Loyers, cautionnement et divers	32,76	0,96%	37,75	1,38%	15,24%
Total	23 708,18	100%	24 437,61	100%	3,08%

La proportion des retenues par rapport au total des ressources de la Caisse représente 37,91% dont les prélèvements opérés sur les rémunérations du personnel civil de l'Etat contribuent à eux seuls pour près de 69% du total des retenues.

La contribution patronale à savoir celle de l'Etat, des collectivités locales, des organismes de détachement et celle des établissements publics s'élève au titre de l'exercice 2012 à 11,09 Milliards de Dirhams, soit une augmentation de 8,86% par rapport à l'année précédente.

Pour les autres recettes, le revenu du portefeuille demeure la composante principale de cette catégorie de recettes.

LES CHARGES GLOBALES

A fin 2012, le montant global des charges de la Caisse Marocaine des Retraites se chiffre à 21,98 Milliards de Dirhams, contre 19,45 Milliards de Dirhams à fin 2011, soit un taux d'accroissement de 13,03%.

Le tableau suivant présente la ventilation des charges par catégorie entre 2012 et 2011.

Evolution des dépenses par catégorie entre 2011 et 2012

Charges (millions de dirhams)	2011		2012		Var 12/11
	Montant	%	Montant	%	
REGIMES COTISANTS	16 781,90	86,30%	18 203,93	82,82%	8,47%
Régime des pensions civiles	11 752,95	70,03%	12 966,17	71,23%	10,32%
Régime des pensions militaires	5 028,95	29,97%	5 237,76	28,77%	4,15%
REGIMES NON-COTISANTS	1 222,13	6,28%	1 318,71	6,00%	7,90%
Invalité	543,75	44,49%	552,64	41,91%	1,63%
Résistants	234,36	19,18%	226,44	17,17%	-3,38%
Contributions au titre des autres régimes NC	17,10	1,40%	14,60	1,11%	-14,65%
Contributions pour régimes gérés pour le compte de l'Etat	426,91	34,93%	525,03	39,81%	22,98%
FRAIS DE GESTION	142,09	0,73%	172,01	0,78%	21,06%

Charges (millions de dirhams)	2011		2012		Var 12/11
	Montant	%	Montant	%	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	127,30	89,59%	148,50	86,33%	16,65%
Achats consommés de matières et fournitures	6,97	5,48%	12,07	8,13%	73,16%
Autre charges externes	33,52	26,33%	22,24	14,98%	-33,66%
Impôts et Taxes	0,01	0,01%	10,33	6,96%	69753,59%
Charges de personnel	86,79	68,18%	103,86	69,94%	19,67%
CHARGES D'ÉQUIPEMENT	13,91	9,79%	13,88	8,07%	-0,23%
Immobilisations incorporelles	2,77	19,94%	2,59	18,66%	-6,61%
Immobilisations corporelles	11,13	80,06%	11,29	81,34%	1,36%
CHARGES NON COURANTES	0,88	0,62%	9,63	69,42%	994,58%
REMBOURSEMENT RETENUES & REVERS.TROP PERCUS	24,22	0,12%	22,17	0,10%	-8,46%
Personnel civil	21,17	87,43%	16,97	76,55%	-19,85%
Personnel FAR	0,42	1,75%	1,65	7,46%	290,80%
Personnel FA	2,62	10,82%	3,54	15,99%	35,22%
CHARGES DE PLACEMENTS, PROVISIONS & RESERVES	1 276,34	6,56%	2 263,06	10,30%	77,31%
Total	19 446,68	100,00%	21 979,88	100,00%	13,03%

Les dépenses engagées par la CMR au titre du paiement des pensions au cours de l'exercice 2012 se sont élevées à 18,2 Milliards de Dirhams comme il ressort du tableau ci-dessus.

Les dépenses engagées par la CMR au titre du paiement des pensions des régimes cotisants restent prédominantes avec 82,82% du total des dépenses enregistrées en 2012. A l'intérieur de cette rubrique, les pensions civiles consomment 71,23% des dépenses contre 28,77% pour les pensions militaires.

En revanche, les dépenses afférentes aux régimes non cotisants n'ont occupé durant cet exercice que 6% des dépenses globales.

Le remboursement des retenues a diminué globalement de 8,46 % par rapport à l'année précédente, soit un montant de 22,17 Millions de Dirhams dont la quote-part du personnel civil est de 76,55 %.



الصندوق المغربي
للتقاعد

+٠٥٣١٤٢+ +٠٤٣٠٠٥٤+

١ +٠٥٣+

CAISSE MAROCAINE DES
RETRAITES

الصندوق المغربي للتقاعد
CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES

ANNEXES



ANNEXES

BILAN au 31/12/2012

Bilan actif

Bilan Actif (en Millions de DH)	Exercice		Exercice précédent	
	Brut	Amort. ou Prov.	Net	Net
Actif Immobilise	77 969,00	2 305,08	75 663,92	72 133,77
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS				-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19,32	11,55	7,77	7,73
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	211,50	51,89	159,60	165,03
Terrains	10,91	-	10,91	10,81
Constructions	157,35	20,58	136,77	142,43
Installations techniques, matériel et outillage	1,56	1,20	0,36	0,30
Matériel de transport	1,09	0,63	0,45	0,30
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	40,59	29,48	11,11	11,19
Immobilisations en cours				-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Autres que les placements)	34,57	0,72	33,85	21,66
Prêts immobilisés	33,76	-	33,76	21,57
Autres créances financières	0,82	0,72	0,09	0,09
PLACEMENTS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	77 703,61	2 240,91	75 462,70	71 939,36
Placements immobiliers	3,62	3,38	0,25	0,37
Obligations et bons	65 506,33	-	65 506,33	60 819,23
Actions et parts sociales	10 560,56	1 989,64	8 570,92	9 484,60
Titres de participation	735,33	247,89	487,44	512,16
Dépôts en comptes indisponibles	-	-	-	-
Autres placements	897,77	-	897,77	1 122,99
ECART DE CONVERSION ACTIF				-
Actif Circulant (hors trésorerie)	3 631,49	3,62	3 627,87	3 637,68
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (Cotisations et contributions)	1 918,73	-	1 918,73	1 488,05
Cotisations de retraite à recevoir	1 181,45	-	1 181,45	397,56
Créances sur le régime militaire	-	-	-	143,11
Contributions à recevoir au titre de gestion des RNC	0,16	-	0,16	0,20
Autres Cotisations et Contributions à recevoir	737,13	-	737,13	947,17
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	1 608,78	3,62	1 605,16	1 414,82
Fournisseurs débiteurs				-
Personnel débiteur	1,02	-	1,02	0,76
Etat débiteur				-
Autres débiteurs	19,50	3,62	15,88	98,12
Comptes de régularisation-actif	1 588,26	-	1 588,26	1 315,94
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	103,98	-	103,98	734,82
ECART DE CONVERSION ACTIF				
Trésorerie - Actif	1 274,15	-	1 274,15	1 166,91
Total	82 874,63	2 308,70	80 565,94	76 938,37

Bilan passif

Bilan Passif (en Millions de DH)	31/12/2012	31/12/2011
Financement Permanent	79 601,70	75 676,73
CAPITAUX PROPRES	12,02	12,02
Capital social ou fonds de dotation reconstitué	12,02	12,02
Réserves		
Résultat (bénéfice) de l'exercice		
DETTES DE FINANCEMENT	0,27	0,27
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	0,27	0,27
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS ET RESERVES TECHNIQUES	79 584,34	75 663,45
Provisions de prévoyance de retraite au 30 juin 1996	7 454,20	7 454,20
Provisions de prévoyance retraite régime militaire	206,50	-
Provisions de prévoyance retraite régime civil	71 361,28	67 706,06
Provisions Spéciale Opération Départ Volontaire		
Réserves pour prestations de retraite échues et non payées « Régime civil »	174,32	155,89
Réserves pour prestations de retraite échues et non payées « Régime militaire »	68,20	62,92
Réserves pour prestations de retraite échues et non payées "RNC"	0,58	-
Réserves pour prestations d'invalidité échues		
Réserves pour prestations échues des résistants	131,04	125,11
Réserves pour prestations échues -Autres Régimes non cotisants-	42,96	49,88
Réserves des régimes gérés pour le compte de l'Etat	31,65	18,93
Fonds de retraite ATTAKMILI	48,90	36,90
Autres réserves	64,72	53,56
ECART DE CONVERSION PASSIF	-	-
COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET SUCCURSALES	5,07	0,99
Passif Circulant (hors trésorerie)	964,24	1 261,64
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	964,24	1 261,64
Pensions et autres rentes à payer	705,50	690,50
Fournisseurs et comptes rattachés	16,79	21,34
Fournisseurs Immobilisations Financières	(0,00)	38,50
Affiliés et cotisants : cotisations et contribution reçues en trop ou d'avance	-	274,49
Contributions au titre des régimes non cotisant à rembourser (impayés RNC)	207,72	207,72
Personnel créditeur	7,28	7,10
Organismes sociaux créditeurs	2,06	2,13
Etat créditeur	17,15	6,62
Comptes d'associés créditeurs	-	-
Autres créanciers	2,45	9,04
Comptes de régularisation - passif	5,29	4,19
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Ecart de conversion Passif (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-
TRESORERIE -PASSIF	-	-
Total	80 565,94	76 938,37

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES GLOBAL 2012

CPC Global (en Millions de DH)	31/12/2012	31/12/2011
Cotisations et Contributions (A)	21 718,60	20 242,40
Régime civil	14 944,84	14 132,24
Régime militaire	5 450,48	4 939,87
Régime non cotisants	1 313,02	1 158,19
Régime ATTAKMILI	10,26	12,10
Pensions et Prestations (B)	19 694,72	18 145,24
Régime civil	13 064,57	11 839,02
Régime militaire	5 306,94	5 082,99
Régime non cotisants	1 318,71	1 222,13
Régime ATTAKMILI	4,49	1,10
SOLDE TECHNIQUE RÉGIME CIVIL	1 880,26	2 293,22
SOLDE TECHNIQUE RÉGIME MILITAIRE	143,54	(143,11)
SOLDE TECHNIQUE RÉGIME NON COTISANTS	(5,69)	(63,95)
SOLDE TECHNIQUE RÉGIME ATTAKMILI	5,77	11,00
Solde technique (frais de gestion imputés inclus) =(A) - (B)	2 023,88	2 097,17
Produits des placements admis en représentation des provisions et réserves (D)	3 976,86	4 101,06
Revenus des placements immobiliers	1,31	1,70
Revenus de VMP et de titres de participation		
Gains de change	-	-
Profits sur réalisation des placements	1 993,30	2 990,12
Intérêt et autres produits financiers	704,06	392,95
Reprises sur charges de placement	1 278,19	716,30
Charges des placements admis en représentation des provisions et réserves (E)	2 263,15	1 311,23
Charges d'intérêts		
Frais de gestion des placements	11,49	20,72
Pertes de change		
Pertes sur réalisation de placements		
Charges des immeubles	0,30	0,46
Autres charges de placements (IS)	10,18	12,93
Dotations sur placements	2 241,18	1 277,13
Dotations non courantes		
Résultat financier = (D) - (E)	1 713,72	2 789,83

STATISTIQUES

Évolution de l'effectif des affiliés et pensionnés du régime des pensions civiles

ANNÉES	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Affiliés	586 980	591 727	594 417	594 081	629 892	668 415
Pensionnés	213 117	218 726	228 851	237 685	249 492	259 983

Évolution de l'effectif des pensionnés des régimes cotisants et non cotisants

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Régimes cotisants	403 066	411 256	426 086	440 414	457 907	471 272
Régimes non cotisants	122 903	119 234	122 103	121 010	120 616	125 548
Total	525 969	530 490	548 189	561 424	578 523	650 254

Évolution du rapport démographique du régime des pensions civiles

Années	1980	2000	2005	2010	2012
Régime des pensions civiles	14,12	6,01	3,62	2,87	3,03

Évolution des dossiers de pensions traités (régimes cotisants et non cotisants)

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Concessions	14 286	15 073	16 505	22 622	22 007	23 282
Révisions	45 007	16 720	12 934	6 671	18 727	18 292
Reversions	8 690	7 274	7 307	7 136	7 151	11 208
Total	67 983	39 067	36 746	36 429	47 885	52 782

Montants des allocations familiales servies en 2012

En millions de DH

Répartition par Régime	janv.-12	févr.-12	mars-12	avr.-12	mai-12	juin-12	juil.-12	août-12	sept.-12	oct.-12	nov.-12	déc.-12	Total
Régime civil	21,22	20,90	20,64	20,99	20,03	20,14	19,76	19,58	19,93	19,87	19,86	19,82	242,72
Régime militaire	50,79	50,12	50,38	50,16	49,52	49,33	49,09	48,59	49,46	48,36	48,48	48,43	592,72
Régimes non cotisants	1,05	0,95	0,92	0,81	1,03	0,88	0,94	0,91	1,28	1,07	0,93	0,93	11,70
	73,06	71,96	71,95	71,96	70,58	70,35	69,80	69,07	70,66	69,30	69,27	69,19	847,14

Évolution des prestations au titre des régimes cotisants et non cotisants

En millions de DH

	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
Régimes cotisants	13 062,09	13 773,47	14 571,87	15 397,62	16 781,91	18 203,93
Régimes non cotisants	905,92	1 048,40	1 099,28	1 173,36	1 222,11	1 318,71
Autres dépenses	187,72	666,15	915,96	904,88	1 441,79	2 447,52
Total	14 155,73	15 488,02	16 587,11	17 475,86	19 445,81	21 970,16

Évolution des ressources globales

En millions de DH

2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
17 860,76	18 985,16	20 236,99	21 584,43	23 770,90	24 437,35

Évolution des ressources et des charges du régime des pensions civiles

En millions de DH

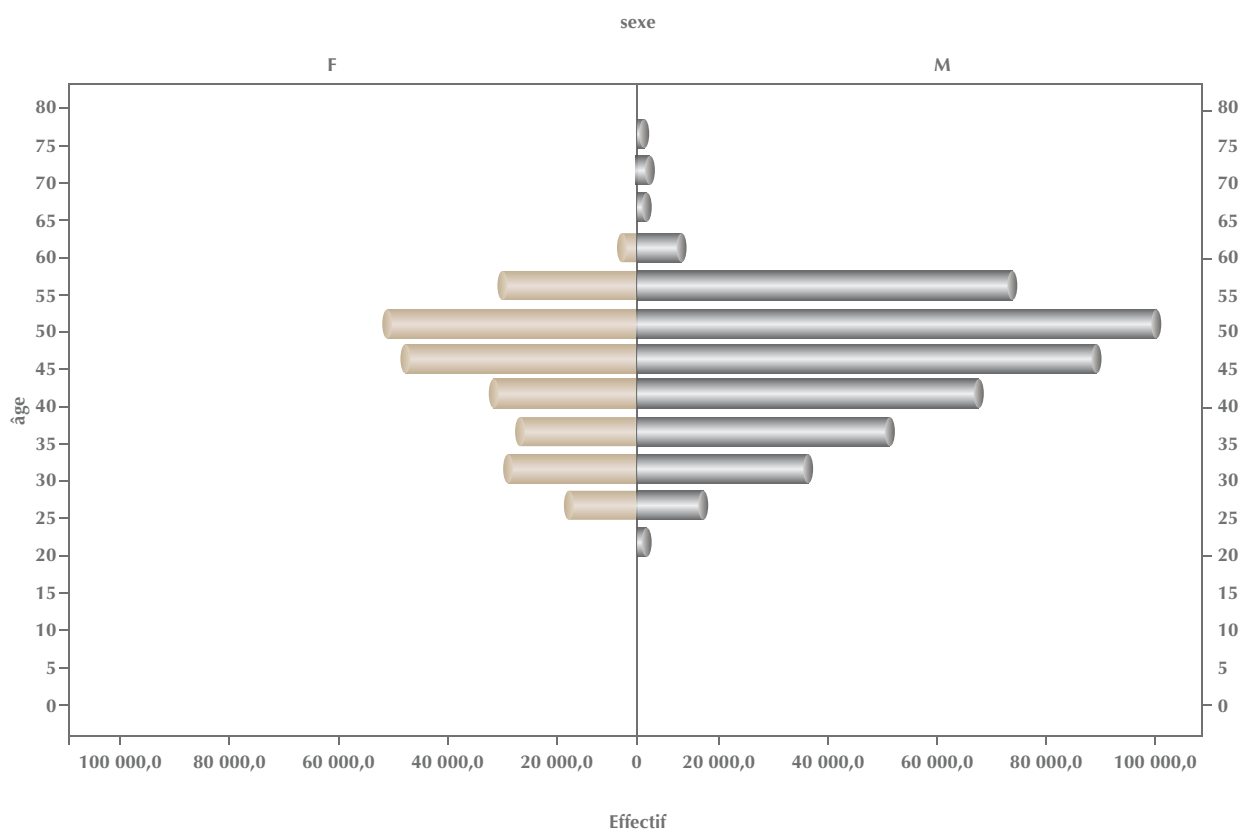
	Régime des pensions civiles			
	Ressources	Charges	Excédent	Tx couverture %
1996	2 828	1 348	1 480	209,74%
1997-1998	3 735	1 714	2 021	217,93%
1998-1999	4 340	1 968	2 372	220,54%
1999-2000	4 470	2 342	2 128	190,86%
2001	6 294	2 710	3 584	232,25%
2002	5 512	3 330	2 182	165,51%
2003	6 145	3 759	2 386	163,49%
2004	7 348	4 396	2 953	167,18%
2005	9 616	8 843	4 045	172,61%
2006	10 503	8 309	2 194	126,41%
2007	11 150	8 843	2 308	126,10%
2008	11 426	9 361	2 065	122,06%
2009	11 903	9 982	1 920	119,24%
2010	12 579	10 656	1 922,53	118,04%
2011	14 132	11 774	2 358	120,03%
2012	14 945	12 983	1 962	115,11%

Évolution de l'encours des réserves

En Milliards de DH

2007	2008	2009	2010	2011	2012
47,02	52,72	59,71	70,55	74,08	77,60

Pyramide des ages des actifs civils



Indicateurs de services

La CMR a reçu durant l'année 2012 à travers ces différents canaux d'accueil tous confondus 416 579 visiteurs détaillés comme suit :

Canal d'accueil	Nombre de visiteurs reçus	Moyenne de visiteurs / mois
Accueil siège	141146	11762
Accueil délégations	225434	18786
Accueil en ligne (réclamations)	12586	1049
Accueil messagerie	1238	103
Accueil Téléphonique	36175	3014

Variations annuelles

*Accueil du siège

Nombre de visiteurs reçus année 2011	Nombre de visiteurs reçus année 2012	Variation
131181	141146	+8%

*Accueil délégations régionales

Nombre de visiteurs reçus année 2011	Nombre de visiteurs reçus année 2012	Variation
205608	225434	+10%

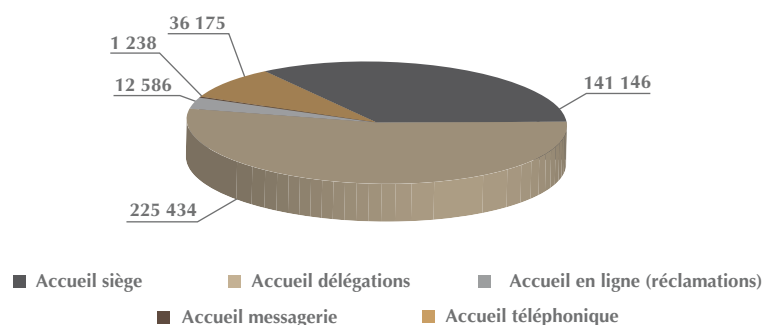
*Accueil en ligne

Nombre de réclamations traitées année 2011	Nombre réclamations traitées année 2012	Variation
11202	12586	+12%

*Accueil Téléphonique

Nombre d'appels reçus année 2011	Nombre d'appels reçus année 2012	Variation
19416	36175	+86%

Répartition des divers type d'accueil



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
AVENUE AL ARAAR
RABAT**

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012

Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints, de la Caisse Marocaine des Retraites au 31 Décembre 2012, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges ainsi que certains états d'informations complémentaires relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 12,018 millions dh et des provisions et réserves techniques pour 79,584 milliards dh.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.



Opinion sur les états de synthèse

1) Exhaustivité des cotisations

En vue de disposer d'un système d'information permettant de calculer à des fins de contrôle mensuellement, voire annuellement, les cotisations du personnel de l'Etat, dont elle est créancière, la CMR a signé des protocoles d'accord avec le CNT et l'Administration de la Défense Nationale, en vue d'actualiser les bases de données, aussi bien pour le régime de retraite Civil que pour le régime de retraite Militaire, et d'avoir mensuellement tous les changements par rapport aux périodes précédentes.

Les premiers calculs en interne des cotisations mensuelles relatives au personnel civil relevant du budget général de l'Etat à partir de ces bases de données ont été effectués avec comme échéance de départ le mois de juin 2012.

En raison de la consistance de ce projet entrepris par les services de la CMR, et dans l'attente de l'élargissement de ces calculs en 2013 à l'ensemble du personnel de l'Etat (civil et militaire), ainsi que la validation par nos soins des résultats de ces calculs, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du caractère exhaustif des cotisations et contributions comptabilisées par la Caisse au 31 décembre 2012.

2) L'équilibre financier futur de la Caisse

L'actualisation en 2013 de l'étude actuarielle réalisée par les services de la Caisse, fait ressortir que l'équilibre des régimes de retraite gérés par la CMR serait compromis à terme. Ainsi, sur la base des premiers résultats de cette étude, le premier déficit entre les cotisations et les pensions aurait lieu en 2015 (en tenant compte des produits de placement). De même, l'année 2022 connaîtrait l'épuisement total des réserves de la Caisse.

Compte tenu de ce qui précède et en l'absence de mesures correctrices (réajustement des taux de cotisations, contributions de l'Etat,...), la Caisse aurait des difficultés pour honorer ses engagements envers les affiliés et sa continuité d'exploitation serait compromise à terme.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus, donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Caisse Marocaine des Retraites au 31 Décembre 2012 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Fait à Rabat, le 23 Mai 2013

Horwath Maroc Audit

Adib Benbrahim

Directeur Associé

HORWATH MAROC AUDIT
Tél: 05 37 77 46 78 / 71
Fax: 05 37 77 46 76
11, Rue Al-Khatatib, Appt. N°6,
Agdal - Rabat

IFAC MAROC

Abdelkrim Aazibou

Directeur Associé

IFAC MAROC
Imm. 44, Avenue de France, Appt. 20
Agdal - Rabat
Tél.: 0537 68 37 38 - Fax: 0537 68 07 79

**CERTIFICATION DES ACTUAIRES INDEPENDANTS DU BILAN ACTUARIEL
DE LA CMR EXERCICE 2011**

Sur ces bases, nous pouvons certifier que les évaluations élaborées par la CMR dans le cadre de son Bilan Actuariel relatif à l'Exercice comptable 2011, sont représentatives de la situation et des perspectives tendanciennes du régime des pensions civiles de la Caisse, ainsi que de l'éventail des réponses paramétriques envisageables.

Fait à Rabat Le 17 Septembre 2012.

ARM CONSULTANT



Abdelkrim KHIRAOU

A.R.M CONSULTANTS
N° 33 - 100
Rue Nour El
Ech Babouat - Casablanca - MAROC

SERVAC



Antoine DELARUE


Service Actuariat Communication



A la Direction de la
Caisse Marocaine Des Retraites

**RAPPORT DE CERTIFICATION DES PERFORMANCES DANS LE CADRE DE LA
GESTION FINANCIERE DU FONDS DE RESERVE DU REGIME DES PENSIONS
CIVILES**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Afin de valider les performances réalisées par la Caisse Marocaine des Retraites au 31 décembre 2011, nous avons mis en œuvre les travaux d'audit suivants :

- ✓ Evaluation du système de contrôle interne ;
- ✓ Revue des contrôles généraux informatiques ;
- ✓ Contrôle des comptes;
- ✓ Validation de la méthodologie de calcul utilisée ;
- ✓ Mise en œuvre de cette méthodologie ;
- ✓ Calcul du coefficient de corrélation entre la performance du fonds et celle du benchmark.

Nous attestons que le calcul de ces performances est conforme aux normes en vigueur au Maroc applicables à des activités similaires ainsi qu'aux standards internationaux relatifs au calcul de performance de portefeuille.

Casablanca le 11 octobre 2012,

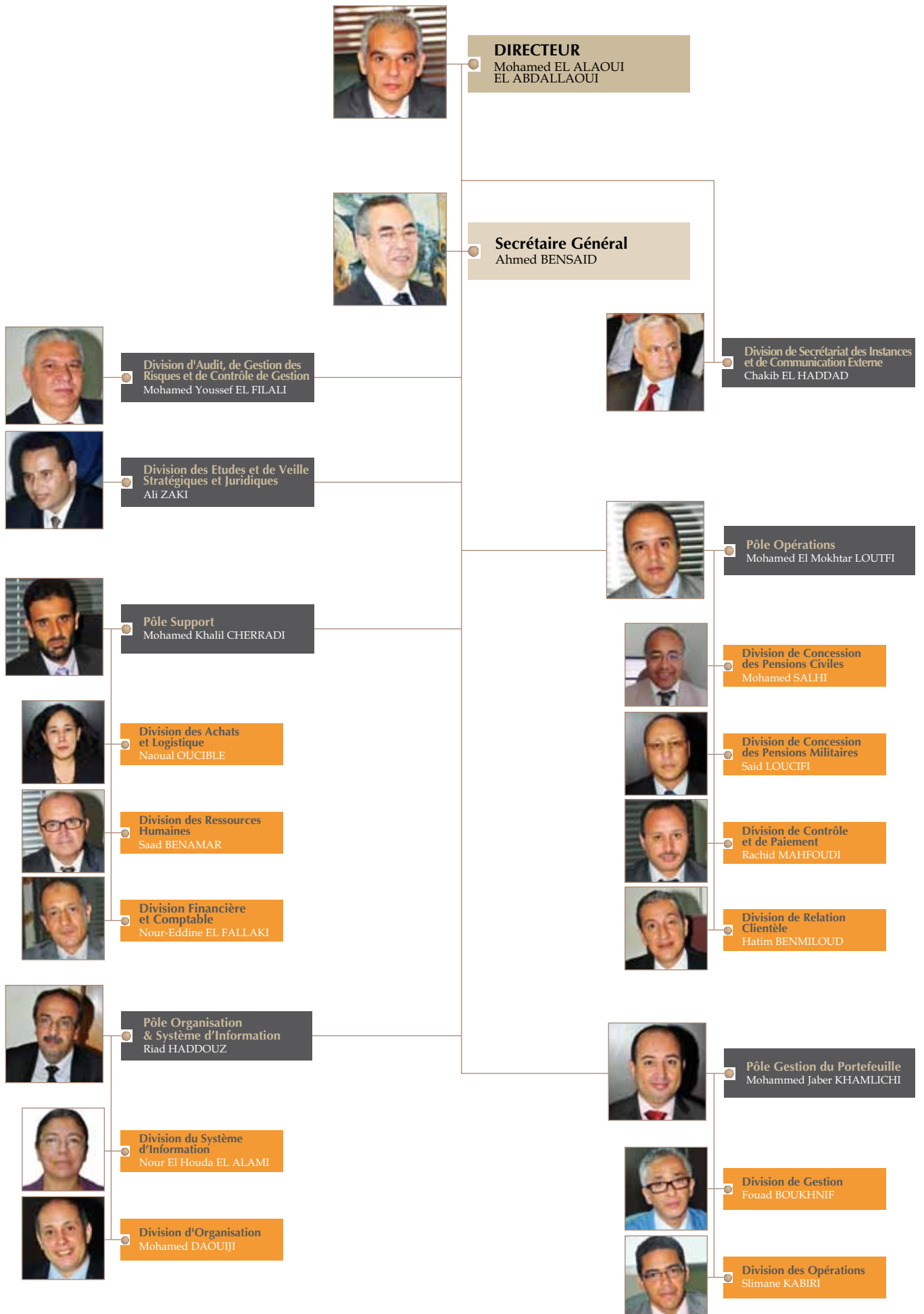
Deloitte Audit


Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA
Tél : 05 22 22 40 25 / 05 22 22 40 78
Fax : 05 22 22 40 78
Ahmed Benabdalkhalil

ORGANIGRAMME DE LA CMR, CONTACTS
CMR & DELEGATIONS REGIONALES DE
PARTENAIRES



ORGANIGRAMME DE LA CMR



CONTACTS CMR & DELEGATIONS REGIONALES DE PARTENAIRES

CONTACTS CMR

COORDONNEES DE LA CMR À RABAT

Caisse Marocaine des Retraites

Av. Al Araar – Hay Riad – Rabat B.P. 2048

N° de tél. du standard téléphonique : 05 37 56 73 00/01/02/03

N° de fax : 05 37 56 74 76

Pour la transmission de vos pièces justificatives de droit, le numéro de fax clientèle suivant est mis à votre disposition : 05 37 56 73 09

Numéro du centre d'appel

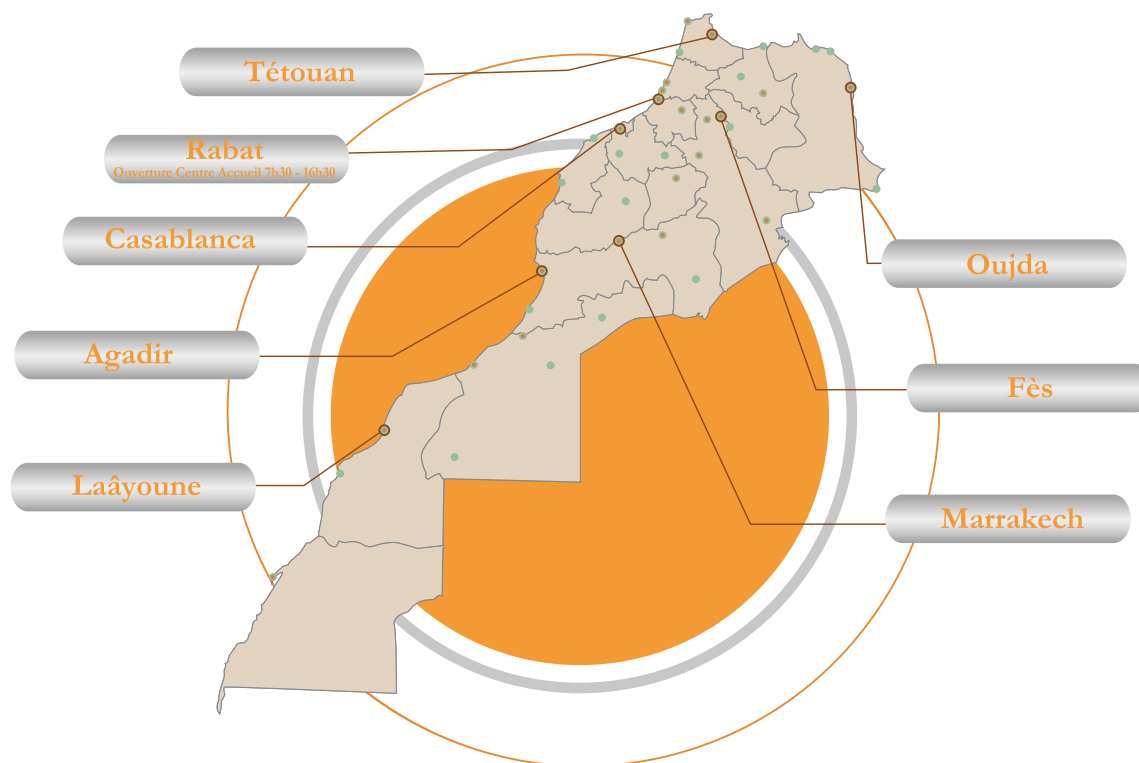
Les affiliés et pensionnés ont la possibilité de formuler des demandes d'information par téléphone, via le nouveau numéro du Centre d'appel téléphonique de la CMR au : 05 37 567 567
Ce numéro peut être joint tous les jours ouvrables de 8H30 à 16H30.

Portail e-CMR & MAIL CLIENTELE

Adresse « e-services » : <http://www.cmr.gov.ma>

e-mail clients : cmr@cmr.gov.ma

LES DELEGATIONS REGIONALES DE LA CMR



• Délég. régionales CMR • Délég. régionales HCAR • Délég. régionales Fondation Hassan II des OSAMAC

AGADIR

Immeuble Safa Sud, Appt 12-13, 1er étage,
Av Hassan 1er, Hay Al Fiddia 1, Dakhla -
Agadir.

Tél. : 05.28.22.80.20

Fax : 05.28.22.80.53

CASABLANCA

Rue Sidi Belyoute, N°30, Appt. 1 - Casablanca.

Tél. : 05.22.45.29.11

Fax : 05.22.45.29.09

FES

Av. Hassan II, B.P 66 – Fès.

Tél. : 05.35.65.12.77

Fax : 05.35.65.12.82

LAÂYOUNE

Av. Al Qods, Villa n° 8, Quartier administratif,
Hay Moulay Rachid, Laâyoune.

Tél. : 05.28.99.40.27

Fax : 05.28.99.43.31

MARRAKECH

Adresse :

Av, Allal El Fassi Opération Badii N°2,
Immeuble E, Appt. 1 Marrakech.

Tél. : 05.24.29.19.27

Fax : 05.24.29.19.28

OUJDA

Adresse :

Av. Mohammed VI, N° 71, Oujda.

Tél. : 05.36.50.36.57

Fax : 05.36.50.36.41

TETOUAN

Adresse :

Av. Abdelkhalek Torres N° 342, Poste centrale,
BP. 252 - Tétouan.

Tél. : 05.39.71.51.63

Fax : 05.39.71.51.62

*LES DELEGATIONS REGIONALES DU HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS
RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION*

Aussi, et d'un commun accord avec la CMR, les délégations régionales du Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération (HCARAMAL) ont-ils la possibilité de :

- informer et assister les pensionnés dans les démarches administratives ;
- centraliser les dossiers de pensions et recueillir les pièces justificatives dans le cadre des campagnes de contrôle annuel ;
- collecter et transmettre des réclamations.

**Délégation provinciale HCARAMAL
d'AGADIR**

Charia Al Hamraa Hay Irak Bourkane

Agadir BP 1698

Tél. /Fax : 05.28.22.35.90

**Délégation provinciale HCARAMAL
de BERKANE**

Av. El Baladia N° 55, Marbouha

Berkane BP 1014

Tél. /Fax : 05 36 61 46 98

**Délégation provinciale HCARAMAL
d'ASSA ZAG**

544 Avenue Hassan II Assa Zagbp 6

Tél. /Fax : 05.28.70.00.22

**Bureau local HCARAMAL
de BOUJDOUR**

Avenue Hassan II n°1, Hay l'Irak

Boujdour BP 199

Tél. /Fax 05.28.89.36.38

**Délégation provinciale HCARAMAL
de BENI MELLAL**

55 Avenue Mohamed V Beni Mellal BP 546

Tél. /Fax : 05 23 48 21 64

**Délégation provinciale HCARAMAL
de BOULMANE**

Av. Hassan II, Sahat Al Hafalat, Missouri,
Boulmane

Tél. /Fax : 05 35 58 50 04

**Délégation provinciale HCARAMAL
d'AIN SBAA HAY MOHAMADI**

Rue Zoubir Ibn Al Aouam 1Erét. n°108
Assoukhour Assaouda
Casablanca Hay Mohamadi BP 3231
Tél. /Fax : 05.22.40.02.07

**Délégation régionale HCARAMAL
de CASABLANCA ANFA**

149 Avenue LallaYacout - 2^{ème} étage
Sahat Achouhada Casablanca BP 15 903
Tél. /Fax : 05.22.30.61.97

**Bureau Local HCARAMAL
de BEN MSIK SIDI OTHMANE**

Rue 9, 95 Hay Moulay Rachid Casablanca
Ben Msik Sidi Othmane BP 9590
Tél. /Fax : 05.22.70.53.95

**Délégation provinciale HCARAMAL
de DAKHLA**

Dakhla BP 30
Tél. /Fax 05.28.89.82.10

**Délégation provinciale HCARAMAL
d'EL HOUCEIMA**

Av. Al Andalous, Immeuble des Houbous
El Houceima BP 58
Tél. /Fax : 05 39 98 20 94

**Délégation provinciale HCARAMAL
d' EL JADIDA**

Complexe culturel d'El Jadida, rue de Fès
El jadida BP 286
Tél. /Fax : 05.23.34.23.59

**Délégation provinciale HCARAMAL
d'ERRACHIDIA**

Lotissement Oued Eddahab n°3
Errachidia BP 513
Tél. /Fax : 05 35 57 20 39

Délégation régionale HCARAMAL de FES

Rue Midelt, n°28 bis, Hay Narjis Route de
Sefrou Fès BP A 63
Tél. /Fax : 05.35.64.45.14

Délégation provinciale HCARAMAL de FIGUIG

Av. El Massira El Khadra, Bouarfa Figuig BP 10
Tél. /Fax : 05 36 79 80 56

**Délégation provinciale HCARAMAL
de GUELMIM**

Hay Al msalaTirtGuelmim - Guelmim BP 126
Tél. /Fax : 05.28.87.02.32

**Délégation provinciale HCARAMAL
de KALAAT SRAGHNA**

Hay Nakhla, 42 avenue Al Jaych Al Malaki
Kalaat Sraghna BP 204
Tél. /Fax: 05.24.41.24.89

**Délégation régionale HCARAMAL
de KENITRA**

Rue Sebta n° 6 Kénitra BP 83
Tél. /Fax : 05 37 37 15 09

**Délégation provinciale HCARAMAL
de KHEMISSSET**

Av. BirAnzarane, Hay Essalam Khemisset
Tél. /Fax : 05 37 55 21 75

**Délégation provinciale HCARAMAL
de KHENIFRA**

Av. Zerktouni (près du stade municipal)
Khénifra
Tél. /Fax : 05 35 58 60 91

**Délégation régionale HCARAMAL
de KHOURIBGA**

Av. du 16 novembre, n° 2772 Hay Ennahda
Khouribga BP 725
Tél. / Fax : 05 23 56 29 30

**Délégation régionale HCARAMAL
de LAAYOUNE**

Khat Erramla 1 Laayoune BP 645
Tél. /Fax : 05.28.89.36.38

Bureau Local HCARAMAL de LARACHE

Tél./Fax : 05 39 91 66 56

**Délégation régionale HCARAMAL
de MARRAKECH**

8 Rue Khalid Ibn Al Oualid Marrakech BP 2480
Tél. /Fax : 05.24.43.00.90

**Délégation régionale HCARAMAL
de MEKNES**

Av. El Hboul Ancienne médina
Meknès BP S57
Tél. /Fax : 05 35 52 25 87

Bureau local HCARAMAL de Midelt

Local du Cercle de Midelt
Tél. 05 35 58 20 21

Bureau local HCARAMAL de Mohammedia

Tél. 06 74 90 82 06

**Délégation provinciale HCARAMAL
de NADOR**

106 avenue Ibn Tachfine Nador BP 1492
Tél./Fax : 05 36 60 63 84

**Délégation provinciale HCARAMAL
d'OUARZAZATE**

Avenue du prince Moulay Abdellah
Ouarzazate BP 110
Tél. /Fax : 05.24..88.25.33

Délégation régionale HCARAMAL d'OUJDA

Av. Allal Benabdellah - Etage 2 Oujda BP 547
Tél. /Fax : 05 36 68 30 61

Délégation régionale HCARAMAL de RABAT

N°8 angle av. Moulay Hassan et rue de
Tobrouk Rabat
Tél. /Fax : 05 37 70 22 11

**Délégation provinciale HCARAMAL
de SAFI Al Madina Al jadida**

Jbel Al Ayachi N° 5 Safi BP 186
Tél. /Fax : 05.24.43.00.90

Délégation provinciale HCARAMAL de SALE

Lotissement Manar, bloc 5, n°6 Hay Essalam
Salé BP 1595
Tél. /Fax : 05 37 80 28 51

**Délégation provinciale HCARAMAL
de SETTAT**

20 Avenue Hassan II n°2 Settata BP 590
Tél. /Fax : 05.23.40.33.37

**Délégation provinciale HCARAMAL
de SMARA**

Avenue Mohamed V Smara BP 68
Tél. /Fax 05.28.89.92.32

Bureau local HCARAMAL de Sidi Ifni

Local de la Widadiya Al Fath Sidi Ifni
Tél. 05 28 87 67 68

Délégation provinciale HCARAMAL de TANGER

5, rue Moussa Ibn Nousseir Tanger BP 303
Tél. /Fax : 05 39 32 23 99

Délégation provinciale HCARAMAL de TANTAN

Hay Al Massira Al Khadra bloc 3
Tantan BP 70
Tél. /Fax 05.28.87.75.00

**Délégation provinciale HCARAMAL
deTAOUNAT**

Immeuble Al Moustakbal, étage 1, appt.
21, Place Al Masira Taounat
Tél. /Fax : 05 35 62 70 77

Délégation provinciale HCARAMAL de TATA

52 av. Prince Héritier Tata BP 186
Tél. /Fax : 05.28.80.31.47

Délégation provinciale HCARAMAL de TAZA

Av. Allal El Fassi, Immeuble IRAK n°3
Taza BP 195
Tél. /Fax : 05 35 67 38 32

Délégation régionale HCARAMAL de TETOUAN

N° 33, derbJamaa Al Aadam et BabJiaf
Médina, Tetouan, BP 510
Tél. /Fax : 05 39 96 37 61

Bureau local HCARAMAL de Tifelt

Tél. 06 62 77 66 91

Délégation régionale HCARAMAL de TIZNIT

N° 56 Tajzia Al iqtissadia Al Kalaa Tiznit BP 441
Tél. /Fax : 05.28.86.23.24

Bureau local HCARAMAL de ZAGORA

Siège de la Municipalité de Zagora
Zagora BP 75
Tél. /Fax : 05.24..84.72.14

LES DELEGATIONS REGIONALES DE LA FONDATION HASSAN II POUR LES ŒUVRES SOCIALES DES ANCIENS MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS

La CMR a développé un partenariat avec la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (OSAMAC) qui dispose de plusieurs représentations régionales à travers le pays. Grâce à ce partenariat, les services régionaux de la Fondation peuvent fournir plusieurs services aux pensionnés de la CMR. Il s'agit, notamment, de :

- délivrer des attestations de pension ;
- recueillir des pièces pour la constitution de dossiers de réversion ;
- donner des informations et orienter les allocataires militaires.

Délégation régionale d'AGADIR

Ben Sergao
Tél. /Fax : 05 28 27 06 78

Délégation régionale de CASABLANCA

Avenue El Hayani, Rue Abou Abes Al Moqrie
N°12 Hay El Bathae
Tél. /Fax : 05 22 98 28 73

Délégation régionale de DAKHLA

Place d'Armes de Dakhla
Tél. /Fax : 05 28 89 78 50

Délégation régionale d'ERRACHIDIA

Avenue Moulay Ali Cherif
Tél. /Fax : 05 35 57 19 46

Délégation régionale de FES

Rue El Ghassani Dhar El Mehraz
Tél. /Fax : 05 35 94 13 90

Délégation régionale de GUELMIM

Avenue des FAR,
Place d'Armes Guelmim
Tél. /Fax : 05 28 87 14 05

Délégation régionale de K.TADLA/ BENI MELAL

Rue 20 août K.Tadla
Tél. /Fax : 05 23 41 87 82

Délégation régionale de KENITRA

Place d'Armes de Kenitra
Tél. /Fax : 05 37 36 09 76

Délégation régionale de KHEMISSET

Rue El Alaouiine
Tél. /Fax : 05 37 55 84 01

Délégation régionale de KHENIFRA

Quartier des FAR khénifra
Tél. /Fax : 05 35 58 63 81

Délégation régionale de LAAYOUNE

Boulevard de Smara
Tél. /Fax : 05 28 98 06 90

Abréviations utilisées

RCAR : Régime Collectif d'Allocation de Retraite
C.L. : Collectivité locale
E.P. : Etablissement public
FAR : Forces Armées Royales
FA : Forces Auxiliaires
SSP : Militaires à Soldes Spéciales Progressives, non servis par le Budget général.



www.cmr.gov.ma

Call center
05 37 567 567

Service téléphonique

Ouvert de 8h30 à 16h30
du lundi au vendredi
E-mail : cmr@cmr.gov.ma

